

Bâtir des connexions

T1

RAPPORT AUX ACTIONNAIRES
DU PREMIER TRIMESTRE DE 2025
7 MAI 2025

BCE

Table des matières

Rapport de gestion	3
1 Vue d'ensemble	7
2 Analyse financière consolidée	13
3 Analyse des secteurs d'activité	21
4 Gestion financière et des capitaux	32
5 Information financière trimestrielle	41
6 Cadre réglementaire	42
7 Méthodes comptables	43
8 Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC)	44
9 Contrôles et procédures	51
États financiers	
1 États financiers consolidés	52
2 Notes annexes	58

Rapport de gestion

Table des matières

1 Vue d'ensemble	7
1.1 Faits saillants financiers	7
1.2 Principaux faits récents touchant notre société et nos activités	9
1.3 Hypothèses	12
2 Analyse financière consolidée	13
2.1 États consolidés du résultat net de BCE	13
2.2 Connexions clients	14
2.3 Produits d'exploitation	15
2.4 Coûts d'exploitation	16
2.5 Bénéfice net	17
2.6 BAIIA ajusté	18
2.7 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	19
2.8 Amortissements	19
2.9 Charges financières	19
2.10 Autres produits (charges)	20
2.11 Impôt sur le résultat	20
2.12 Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et BPA	20
3 Analyse des secteurs d'activité	21
3.1 Bell SCT	21
3.2 Bell Média	29
4 Gestion financière et des capitaux	32
4.1 Dette nette	32
4.2 Données liées aux actions en circulation	33
4.3 Flux de trésorerie	34
4.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	36
4.5 Gestion des risques financiers	36
4.6 Notations	39
4.7 Liquidité	40
5 Information financière trimestrielle	41
6 Cadre réglementaire	42
7 Méthodes comptables	43
8 Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC) ..	44
8.1 Mesures financières non conformes aux PCGR	44
8.2 Ratios non conformes aux PCGR	48
8.3 Total des mesures sectorielles	49
8.4 Mesures de gestion du capital	49
8.5 Mesures financières supplémentaires	50
8.6 IPC	50
9 Contrôles et procédures	51

Rapport de gestion

Dans ce rapport de gestion, les expressions *nous*, *notre/nos*, *BCE* et *la société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées. *Bell* désigne, selon le contexte, Bell Canada ou, collectivement, Bell Canada, ses filiales, ses partenariats et ses entreprises associées.

Tous les montants dans ce rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire. Se reporter à la rubrique 8, *Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC)* pour obtenir la liste des mesures financières non conformes aux PCGR définies, des autres mesures financières et des indicateurs de performance clés.

Veuillez vous reporter aux états financiers consolidés non audités de BCE pour le premier trimestre de 2025 (états financiers du T1 2025) lorsque vous lirez le présent rapport de gestion. Nous vous encourageons également à lire le rapport de gestion de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, daté du 6 mars 2025 (rapport de gestion annuel 2024 de BCE). Sauf indication contraire, en préparant ce rapport de gestion, nous avons tenu compte de l'information disponible jusqu'au 7 mai 2025, soit la date du présent rapport de gestion.

Vous trouverez plus d'information sur BCE, y compris la notice annuelle de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, datée du 6 mars 2025 (notice annuelle 2024 de BCE), ainsi que les derniers rapports financiers, y compris le rapport de gestion annuel 2024 de BCE, sur le site Web de BCE, à [BCE.ca](https://www.bce.ca), sur SEDAR+, à [sedarplus.ca](https://www.sedarplus.ca), et sur EDGAR, à [sec.gov](https://www.sec.gov).

Les documents et autres informations présentés dans le site Web de BCE, ou dans tout autre site mentionné dans le site Web de BCE ou dans ce rapport de gestion ne font pas partie du présent rapport de gestion et ne sont pas intégrés par renvoi dans les présentes.

Ce rapport de gestion traite de nos activités d'exploitation, de notre performance, de notre situation financière et d'autres sujets pour les trimestres (T1) clos les 31 mars 2025 et 2024.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Ce rapport de gestion et, en particulier, mais sans s'y limiter, la section 1.2, *Principaux faits récents touchant notre société et nos activités*, la section 3.1, *Bell SCT*, la section et les sous-sections *Hypothèses* et la section 4.7, *Liquidité*, contiennent des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations portant sur le dividende sur actions ordinaires de BCE, le ratio de distribution de dividendes prévu en 2025 et la cible de la politique de distribution de dividendes, certains avantages qui devraient découler du nouveau taux de dividende annualisé sur actions ordinaires de BCE et de la cible de la politique de distribution de dividendes révisée, les diminutions prévues des dépenses d'investissement, la fin des émissions d'actions ordinaires nouvellement émises à escompte aux termes du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions pour les actionnaires (RRD) de BCE, la méthode de distribution d'actions ordinaires aux termes du RRD, la création de Network FiberCo, un partenariat stratégique à long terme visant à accélérer le développement de l'infrastructure de fibre optique par l'intermédiaire de Northwest Fiber Holdco, LLC [qui exerce ses activités sous le nom de Zipty Fiber (Zipty Fiber)] dans les marchés mal desservis aux États-Unis, y compris certains avantages qui devraient découler de la création de ce partenariat stratégique, comme le déploiement futur de la fibre optique jusqu'aux emplacements ciblés, ainsi que la réduction prévue des dépenses d'investissement directes requises par BCE et l'augmentation des flux de trésorerie disponibles futurs générés par BCE et l'effet relatif sur le BAIIA ajusté à long terme, le financement prévu du partenariat stratégique, les perspectives de croissance de Network FiberCo, l'acquisition proposée de Zipty Fiber et certains avantages qui devraient découler, l'utilisation prévue d'une partie du produit net du placement des billets subordonnés de rang inférieur de Bell Canada, la prévision selon laquelle Ateko contribuera à la réalisation de l'objectif de Bell Canada visant à soutenir la transformation des entreprises au moyen de solutions infonuagiques et de technologies de l'information (TI) automatisées de bout en bout, les sources de liquidités auxquelles nous prévoyons recourir pour répondre à nos besoins de liquidités pour 2025 et financer l'acquisition proposée par Bell Canada de Zipty Fiber, les perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques de BCE, ainsi que d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Habituellement, les termes comme *hypothèse*, *but*, *orientation*, *objectif*, *perspective*, *projet*, *stratégie*, *cible*, *engagement* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que *viser*, *s'attendre à*, *croire*, *prévoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *chercher à* et *aspirer à*, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives qui figurent dans le présent rapport de gestion décrivent nos attentes en date du 7 mai 2025 et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser ces déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos

perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans le présent rapport de gestion sont présentées dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre nos objectifs, nos priorités stratégiques, nos perspectives commerciales, ainsi que le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Nous avons formulé certaines hypothèses relatives à l'économie, au marché, aux activités d'exploitation et autres dans la préparation des déclarations prospectives figurant dans ce rapport de gestion et, en particulier, mais sans s'y limiter, des déclarations prospectives figurant dans les rubriques et sections mentionnées précédemment du présent rapport de gestion. Ces hypothèses comprennent, sans s'y limiter, les hypothèses qui sont décrites dans la section et les sous-sections *Hypothèses* du présent rapport de gestion, intégrées par renvoi dans la présente mise en garde. Sous réserve de divers facteurs, nous jugeons que nos hypothèses étaient raisonnables au 7 mai 2025. Si nos hypothèses se révélaient inexactes, nos résultats réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons.

Les principaux facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives mentionnées précédemment et d'autres déclarations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion comprennent, sans s'y limiter : l'effet négatif de la conjoncture économique défavorable, y compris l'imposition de tarifs douaniers et d'autres mesures gouvernementales protectionnistes, dont l'imposition de tarifs américains sur les importations canadiennes et les tarifs de rétorsion imposés par le gouvernement canadien sur les biens provenant des États-Unis, les récessions, l'inflation, la réduction des taux d'immigration, les coûts liés à l'habitation élevés par rapport aux revenus et la volatilité des marchés des capitaux et des marchés financiers, et l'incidence négative connexe sur les dépenses de nos clients et de nos clientes ainsi que sur la demande de nos produits et services, la hausse des coûts et les perturbations des chaînes d'approvisionnement; l'effet négatif du contexte défavorable lié aux événements géopolitiques; l'intensité de l'activité de nos concurrents et l'incapacité à réagir efficacement à la dynamique concurrentielle en pleine évolution; le rythme de substitution technologique et la présence d'autres fournisseurs de services qui contribuent aux perturbations et à la désintermédiation dans chacun de nos secteurs d'activité; l'évolution des habitudes de la clientèle et l'expansion des services en nuage et par contournement et autres solutions; les pressions sur le marché de la publicité découlant de la conjoncture économique, de la fragmentation et des services numériques non traditionnels ou mondiaux; l'augmentation des coûts du contenu et les obstacles à notre capacité à acquérir ou à concevoir du contenu de premier plan; la hausse du taux de pénétration d'Internet et des téléphones intelligents au Canada; les initiatives, les procédures et les décisions réglementaires ainsi que les consultations gouvernementales et les positions gouvernementales qui nous nuisent et qui influent sur nos activités, notamment en ce qui a trait à l'accès obligatoire aux réseaux, aux enchères de spectre, à l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, à l'approbation d'acquisitions, à l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, aux exigences relatives à la propriété étrangère, aux obligations liées à la protection des renseignements personnels et à la cybersécurité et au contrôle du piratage des droits d'auteur; l'incapacité à mettre en œuvre des cadres de conformité améliorés et à respecter les obligations légales et réglementaires; un règlement défavorable des litiges; l'incapacité à faire évoluer et à transformer nos réseaux, nos systèmes et nos activités au moyen de technologies de prochaine génération tout en aplanissant notre structure de coûts, y compris l'incapacité de répondre aux attentes de la clientèle en ce qui a trait aux produits et à l'expérience en matière de service à la clientèle; l'incapacité à créer une expérience client positive; l'incapacité à protéger nos actifs corporels et incorporels contre des événements comme des atteintes à la sécurité des données, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies et des catastrophes naturelles; l'incapacité à mettre en place un cadre de sécurité et de gouvernance des données efficace; le risque que nous puissions devoir engager des dépenses d'investissement importantes afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux; les interruptions de service ou les pannes en raison de pannes et de ralentissements de réseau; les événements liés à la fonctionnalité de nos réseaux, de nos systèmes de TI, de notre équipement et de nos autres installations, ainsi que notre capacité à les protéger, à les tester, à les maintenir, à les remplacer et à les mettre à niveau; l'incapacité d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles repose la prestation de nos services, à effectuer les tests, la maintenance, les remplacements ou les mises à niveau prévus et appropriés de leurs réseaux, de leur matériel et d'autres installations, ce qui pourrait entraîner une interruption de nos activités, notamment par suite de défaillances du réseau ou d'autres infrastructures; la complexité de nos activités et de nos systèmes de TI et l'incapacité à mettre en œuvre, à maintenir ou à gérer des processus et des systèmes de TI très performants; les risques liés au matériel en orbite et les autres risques opérationnels auxquels sont exposés les satellites utilisés pour fournir notre service de télévision (télé) par satellite; l'incapacité à attirer, à perfectionner et à conserver une équipe talentueuse capable de faire avancer nos impératifs stratégiques et notre transformation opérationnelle; l'incidence négative sur le moral et l'engagement des membres du personnel des réductions de personnel, des réductions de coûts ou des restructurations et de la diminution du niveau de priorité attribué aux initiatives de transformation découlant des réductions de personnel, des réductions de coûts ou des restructurations; l'incapacité à gérer adéquatement les préoccupations de santé et de sécurité; les interruptions de travail et les pénuries de main-d'œuvre; l'incapacité à accéder à des sources de capital adéquates et à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour répondre à nos besoins de liquidités, financer les dépenses d'investissement et soutenir la croissance planifiée; l'impossibilité de garantir que notre politique de distribution de dividendes sera maintenue ou atteinte, que le dividende sur actions ordinaires sera maintenu ou que des dividendes sur toutes les actions en circulation de BCE seront déclarés par le conseil d'administration de BCE (le conseil); l'incapacité à réduire les coûts et à évaluer adéquatement les priorités en matière d'investissement, ainsi que toute augmentation imprévue de coûts; l'incapacité à gérer les différents risques de crédit, de liquidité et de marché; l'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses; des impôts nouvellement exigés ou plus élevés découlant de l'adoption de nouvelles lois fiscales ou de modifications apportées aux lois fiscales existantes ou à leur interprétation, et l'incapacité à prévoir l'issue des audits gouvernementaux; l'incidence d'un certain nombre de facteurs sur nos états financiers et nos estimations; la volatilité des obligations au titre des prestations de retraite et la hausse des

cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à la retraite; la conclusion prévue de la cession proposée de Northwestel Inc. (Northwestel) et le moment auquel elle devrait avoir lieu, qui ont assujettis à des conditions de clôture, à des droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans s'y limiter, l'obtention du financement par l'acheteur et la réalisation d'un audit préalable de confirmation, qui pourraient avoir une incidence sur la conclusion, ses modalités ou le moment auquel elle devrait avoir lieu et, par conséquent, le fait que rien ne garantit que la cession proposée aura lieu ou qu'elle aura lieu selon les modalités et au moment actuellement envisagés ou que les avantages qui devraient découler de la cession proposée se concrétiseront; la conclusion prévue de la cession proposée de la participation de BCE dans Maple Leaf Sports and Entertainment Ltd. (MLSE), et le moment auquel elle devrait avoir lieu, et l'accès planifié de Bell Média aux droits sur le contenu liés aux Maple Leafs de Toronto et aux Raptors de Toronto pour les 20 prochaines années dans le cadre d'une entente à long terme avec Rogers Communications Inc. (Rogers), lesquelles sont assujetties à des conditions de clôture, à des droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans s'y limiter, les approbations des ligues sportives concernées et des autres approbations habituelles, qui pourraient avoir une incidence sur la conclusion, ses modalités ou le moment auquel elle devrait avoir lieu, et l'utilisation prévue par BCE du produit de la cession proposée peut varier en fonction du moment de la conclusion de la cession et d'autres facteurs et, par conséquent, le fait que rien ne garantit que la cession proposée, l'utilisation prévue du produit et les avantages qui devraient découler de la cession proposée auront lieu ou qu'ils se concrétiseront, ou qu'ils auront lieu ou qu'ils se concrétiseront selon les modalités ou au moment actuellement envisagés; la conclusion prévue de l'acquisition proposée de Ziplly Fiber et le moment auquel elle devrait avoir lieu, qui sont assujettis aux conditions de clôture habituelles, à des droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans s'y limiter, les approbations des organismes de réglementation pertinentes, comme celles de la Federal Communications Commission et celles des commissions de services publics (CSP) de différents États, qui pourraient avoir une incidence sur la conclusion, ses modalités ou le moment auquel elle devrait avoir lieu et, par conséquent, le fait que rien ne garantit que l'acquisition proposée aura lieu ou qu'elle aura lieu selon les modalités ou au moment actuellement envisagés, ou que les avantages qui devraient découler de l'acquisition proposée se concrétiseront; la conclusion prévue de la transaction liée à la création de Network FiberCo, un partenariat stratégique à long terme visant à accélérer le développement de l'infrastructure de fibre optique par l'intermédiaire de Ziplly Fiber dans l'ensemble des marchés mal desservis aux États-Unis, et le moment auquel elle devrait avoir lieu, qui sont assujettis à la conclusion de l'acquisition en cours de Ziplly Fiber et aux conditions de clôture habituelles et à d'autres risques et incertitudes, qui peuvent avoir une incidence sur la réalisation, les conditions ou le calendrier et, par conséquent, le fait que rien ne garantit que la transaction liée à la création de Network FiberCo aura lieu ou qu'elle aura lieu selon les modalités et au moment actuellement envisagés ou que les avantages qui devraient découler de la transaction se concrétiseront; les risques de réputation et l'incapacité à tenir compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de façon pertinente dans notre stratégie d'affaires, nos activités et notre gouvernance; l'incidence négative de divers facteurs internes et externes sur notre capacité à atteindre nos objectifs ESG, y compris, sans s'y limiter, ceux liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), à l'engagement des fournisseurs; l'incapacité à prendre les mesures appropriées pour nous adapter aux répercussions environnementales actuelles et émergentes, y compris les changements climatiques; l'incapacité à développer et à mettre en œuvre des pratiques de gouvernance d'entreprise adéquates; l'incapacité à gérer adéquatement les enjeux sociaux; les risques pour la santé, y compris les préoccupations en matière de pandémies, d'épidémies et d'autres risques pour la santé, comme les émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communication sans fil; notre dépendance aux tiers fournisseurs, aux impartiteurs et aux consultants qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin; la défaillance de nos processus de sélection, de gouvernance et de surveillance des fournisseurs, y compris notre gestion du risque lié aux fournisseurs en ce qui a trait à la sécurité, à la gouvernance des données et à l'approvisionnement responsable; la qualité de nos produits et de nos services et la mesure dans laquelle ils peuvent comporter des défauts ou ne pas être conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables.

Nous prévenons le lecteur que la liste de facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la société. Se reporter à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, du rapport de gestion annuel 2024 de BCE pour une description plus détaillée des risques susmentionnés ainsi que d'autres risques; cette rubrique, ainsi que les autres rubriques du rapport de gestion annuel 2024 de BCE mentionnées dans cette rubrique sont intégrées par renvoi dans la présente mise en garde. Se reporter aussi à la section 6, *Cadre réglementaire*, du présent rapport de gestion pour une mise à jour concernant les initiatives et les procédures réglementaires décrites dans le rapport de gestion annuel 2024 de BCE, laquelle section est intégrée par renvoi dans la présente mise en garde. Tous ces risques pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans les déclarations prospectives énoncées dans le présent rapport de gestion. Sauf en ce qui concerne les mises à jour présentées à la rubrique 6, *Cadre réglementaire*, les risques décrits dans le rapport de gestion annuel 2024 de BCE demeurent essentiellement inchangés.

D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. Nous envisageons régulièrement des opérations potentielles comme des acquisitions, des cessions, des fusions, des regroupements d'entreprises, des investissements, des monétisations, des coentreprises ou d'autres transactions, qui pourraient être importantes. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel de telles transactions ou d'éléments exceptionnels qui pourraient être annoncés ou survenir après le 7 mai 2025. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.

1 Vue d'ensemble

1.1 Faits saillants financiers

Faits saillants trimestriels de BCE pour le T1 2025

Produits d'exploitation	Bénéfice net	BAILA ajusté ⁽¹⁾
5 930 \$	683 \$	2 558 \$
millions	millions	millions
(1,3) % vs T1 2024	+49,5 % vs T1 2024	(0,3) % vs T1 2024

Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾	Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	Flux de trésorerie disponibles ⁽¹⁾
630 \$	633 \$	1 571 \$	798 \$
millions	millions	millions	millions
+56,7 % vs T1 2024	(3,2) % vs T1 2024	+38,8 % vs T1 2024	vs 85 millions \$ au T1 2024

Connexions clients de BCE

Total – téléphones mobiles ⁽³⁾⁽⁴⁾	Services Internet haute vitesse de détail ⁽²⁾⁽⁴⁾	Services de télé sur protocole Internet (télé IP) de détail ⁽²⁾⁽⁵⁾	Services d'accès au réseau (SAR) résidentiels de détail ⁽²⁾
+0,8 %	(1,8) %	+1,5 %	(10,4) %
10,3 millions d'abonnés au 31 mars 2025	4,4 millions d'abonnés au 31 mars 2025	2,1 millions d'abonnés au 31 mars 2025	1,8 million d'abonnés au 31 mars 2025

(1) Le BAILA ajusté est un total des mesures sectorielles et le bénéfice net ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Se reporter à la section 8.3, Total des mesures sectorielles, et à la section 8.1, Mesures financières non conformes aux PCGR, du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

(2) Au T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail de 80 666 abonnés, de 441 abonnés et de 14 150 abonnés, respectivement, au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ces services. En outre, au début du T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail de 2 783 abonnés afin d'ajuster le nombre pour tenir compte des désactivations d'abonnés de l'exercice précédent à la suite d'un examen du compte de nos abonnés.

(3) Au T4 2024, nous avons retiré 124 216 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles Bell de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 31 décembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date.

(4) Au T3 2024, nous avons retiré 77 971 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles Virgin Plus de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 30 septembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date. En outre, en raison d'une récente décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil depuis le 12 septembre 2024 et, par conséquent, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants aux services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail à cette date.

(5) Au T2 2024, nous avons augmenté notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail de 40 997 abonnés pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel.

Faits saillants – états du résultat net de BCE

	T1 2025	T1 2024	Variation (\$)	% de variation
Produits d'exploitation				
Tirés des services	5 172	5 192	(20)	(0,4) %
Tirés des produits	758	819	(61)	(7,4) %
Total des produits d'exploitation	5 930	6 011	(81)	(1,3) %
Coûts d'exploitation	(3 372)	(3 446)	74	2,1 %
BAlIA ajusté	2 558	2 565	(7)	(0,3) %
Marge du BAlIA ajusté ⁽¹⁾	43,1 %	42,7 %		0,4 pt
Bénéfice net attribuable aux :				
Actionnaires ordinaires	630	402	228	56,7 %
Actionnaires privilégiés	41	47	(6)	(12,8) %
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle (PNDPC)	12	8	4	50,0 %
Bénéfice net	683	457	226	49,5 %
Bénéfice net ajusté	633	654	(21)	(3,2) %
Bénéfice net par action ordinaire (BPA)	0,68	0,44	0,24	54,5 %
BPA ajusté⁽²⁾	0,69	0,72	(0,03)	(4,2) %

(1) La marge du BAlIA ajusté se définit comme le BAlIA ajusté divisé par les produits d'exploitation. Se reporter à la section 8.6, IPC, du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

(2) Le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 8.2, Ratios non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

Faits saillants – tableaux des flux de trésorerie de BCE

	T1 2025	T1 2024	Variation (\$)	% de variation
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 571	1 132	439	38,8 %
Dépenses d'investissement	(729)	(1 002)	273	27,2 %
Flux de trésorerie disponibles	798	85	713	n.s.

n.s. : non significatif

Faits saillants financiers du T1 2025

Au T1 2025, les produits d'exploitation de BCE ont diminué de 1,3 % par rapport au T1 2024, en raison de la diminution de 7,4 % des produits d'exploitation tirés des produits et de celle de 0,4 % des produits tirés des services. La diminution des produits d'exploitation tirés des produits s'explique par le recul des ventes d'appareils sans fil dans le secteur public, ainsi que par le recul des ventes de produits électroniques grand public dans les magasins La Source (Bell) Électronique inc. (La Source) en raison de la fermeture permanente de magasins et de leur transition vers la marque Best Buy Express dans le cadre de notre partenariat de distribution avec Best Buy Canada, facteurs en partie compensés par l'augmentation des mises à niveau des appareils sans fil et des activations. La baisse des produits tirés des services découle des rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services résidentiels sur fil, de l'érosion continue des produits tirés de nos services voix et de notre service de télé par satellite, de la persistance des pressions concurrentielles sur les prix des services sans fil, et de la baisse continue de la demande de services de publicité traditionnelle à la télé. Cette baisse a été atténuée par la croissance du nombre moyen d'abonnés utilisant des services sans fil, des services Internet de détail et des services télé IP, par l'incidence des hausses de tarifs, par l'apport de diverses acquisitions, ainsi que par la croissance des produits tirés des frais d'abonnement de Bell Média.

Au premier trimestre de 2025, le bénéfice net, qui s'est chiffré à 683 millions \$, et le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, qui s'est élevé à 630 millions \$, ont augmenté de 226 millions \$ et de 228 millions \$, respectivement, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de l'augmentation des autres produits découlant principalement des profits liés au remboursement anticipé de la dette, facteur ayant été en partie contrebalancé par la hausse de l'impôt sur le résultat.

Le BAlIA ajusté de BCE a diminué de 0,3 % au T1 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique par une baisse dans notre secteur Bell Services de communications et de technologies (Bell SCT), partiellement compensée par une croissance dans notre secteur Bell Média. La diminution du BAlIA ajusté de BCE reflète la baisse des produits d'exploitation, qui a été atténuée par la diminution des coûts d'exploitation principalement attribuable aux initiatives de réduction des coûts liées aux réductions de personnel, au contrôle des coûts et aux gains d'efficacité réalisés dans l'ensemble de l'entreprise grâce à la technologie et à l'automatisation. Ces facteurs ont entraîné une marge du BAlIA ajusté de 43,1 % au T1 2025, en hausse de 0,4 pt d'un exercice à l'autre.

Le BPA de BCE, qui s'est établi à 0,68 \$ au T1 2025, a augmenté de 0,24 \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Au premier trimestre de 2025, le bénéfice net ajusté, qui exclut l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des profits nets (pertes nettes) lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des profits nets (pertes nettes) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des profits nets (pertes nettes) sur placements, des profits (coûts) liés au remboursement anticipé de la dette et de la perte de valeur d'actifs, déduction faite de l'impôt et des PNDPC, s'est établi à 633 millions \$, soit 0,69 \$ par action ordinaire, comparativement à 654 millions \$, soit 0,72 \$ par action ordinaire, pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du premier trimestre de 2025 ont augmenté de 439 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait principalement de l'augmentation des fonds provenant du fonds de roulement et de la diminution de l'impôt sur le résultat payé, facteurs partiellement contrebalancés par l'augmentation des intérêts payés.

Les flux de trésorerie disponibles au premier trimestre de 2025 ont augmenté de 713 millions \$, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait surtout de l'augmentation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés, et de la baisse des dépenses d'investissement.

1.2 Principaux faits récents touchant notre société et nos activités

La présente section contient des déclarations prospectives portant notamment sur le dividende sur actions ordinaires de BCE, le ratio de distribution de dividendes prévu en 2025 et la cible de la politique de distribution de dividendes, certains avantages qui devraient découler du nouveau taux de dividende annualisé sur actions ordinaires de BCE et de la cible de la politique de distribution de dividendes révisée, les diminutions prévues des dépenses d'investissement, la fin des émissions d'actions ordinaires nouvellement émises à escompte aux termes du RRD, la méthode de distribution d'actions ordinaires aux termes du RRD, la création de Network FiberCo, un partenariat stratégique à long terme visant à accélérer le développement de l'infrastructure de fibre optique par l'intermédiaire de Ziplly Fiber dans les marchés mal desservis aux États-Unis, y compris certains avantages qui devraient découler de la création de ce partenariat stratégique, comme le déploiement futur de la fibre optique jusqu'aux emplacements ciblés, ainsi que la réduction prévue des dépenses d'investissement directes requises par BCE et l'augmentation des flux de trésorerie disponibles futurs générés par BCE et l'effet relatif sur le BAIIA ajusté à long terme, le financement prévu du partenariat stratégique, les perspectives de croissance de Network FiberCo, l'acquisition proposée de Ziplly Fiber et certains avantages qui devraient en découler, et l'utilisation prévue d'une partie du produit net du placement des billets subordonnés de rang inférieur de Bell Canada. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Dividende et politique de distribution de dividendes

Le 6 février 2025, nous avons annoncé que le dividende sur actions ordinaires et la politique de distribution de dividendes de BCE demeuraient sous examen de la part du conseil.

Le conseil a étudié le contexte macroéconomique, réglementaire et concurrentiel dans lesquels BCE exerce ses activités. La hausse de l'incertitude économique, les pressions inflationnistes et les perspectives de récession à l'échelle mondiale pèsent sur la confiance des consommateurs. De plus, le recul du prix de l'action de BCE a entraîné une hausse du coût du capital. Le conseil a également pris en compte l'impact du cadre réglementaire défavorable à la suite des récentes décisions prises par le CRTC, les prix agressifs proposés par les concurrents et le ralentissement de l'immigration.

Une plus grande souplesse financière et une approche prudente en matière de gestion du capital sont nécessaires compte tenu du contexte économique, réglementaire et concurrentiel actuel. Par conséquent, le conseil a décidé d'établir le dividende annualisé à 1,75 \$ par action ordinaire de BCE avec prise d'effet pour le versement de dividende du 15 juillet 2025.

Cette mesure devrait renforcer le bilan de la Société tout en lui procurant une souplesse accrue dans le contexte d'incertitude économique actuel.

Le 7 mai 2025, le conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,4375 \$ par action ordinaire, à payer le 15 juillet 2025 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 16 juin 2025.

De plus, la politique de distribution de dividendes sur actions ordinaires de BCE a été révisée pour cibler un ratio de distribution se situant entre 40 % et 55 % des flux de trésorerie disponibles. Cette fourchette cible devrait procurer à BCE davantage de souplesse et favoriser le désendettement. Afin de permettre aux investisseurs d'évaluer les effets des remboursements des obligations locatives sur les liquidités disponibles aux fins des versements de dividendes, nous allons désormais présenter tant les flux de trésorerie disponibles que les flux de trésorerie après les paiements au titre des obligations locatives⁽¹⁾.

(1) Les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 8.1, Mesures financières non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

Notre politique de distribution de dividendes se veut un cadre de référence qui informe les intervenants du marché de l'approche à long terme et de la philosophie de BCE en ce qui a trait à l'affectation de la trésorerie générée par l'entreprise et elle tient compte de nos priorités stratégiques, de nos occasions de croissance à long terme et de nos besoins en capitaux d'investissement. La politique est conçue pour rester stable à long terme.

La politique n'a pas pour but de restreindre le conseil en ce qui a trait à la déclaration de dividendes et n'oblige pas non plus BCE à déclarer des dividendes d'un montant établi. Par conséquent, les dividendes ne diminuent pas automatiquement au cours d'un exercice où les flux de trésorerie disponibles diminuent et n'augmentent pas automatiquement au cours d'un exercice où les flux de trésorerie disponibles augmentent.

La politique de distribution de dividendes de BCE, l'établissement du taux de dividende sur actions ordinaires et la déclaration de dividendes sont à la discrétion du conseil, et par conséquent, rien garantit que la politique de distribution de dividendes de BCE sera maintenue ou que sa cible sera atteinte, ni que le dividende sur actions ordinaires sera maintenu, ni que des dividendes seront déclarés. Les taux de dividende et la déclaration de dividendes par le conseil dépendent ultimement des résultats d'exploitation et des résultats financiers de BCE, qui sont pour leur part assujettis à différents risques et hypothèses, dont ceux décrits dans le présent rapport de gestion annuel de 2024 de BCE, dans leur version mise à jour dans le présent rapport de gestion.

À l'heure actuelle, il est prévu que le ratio de distribution⁽¹⁾ de dividendes pour 2025 sera inférieur à celui de 2024 en raison des facteurs suivants : (i) un dividende annualisé moindre, s'établissant à 1,75 \$ par action ordinaire de BCE pour les dates de versement de dividendes du 15 juillet 2025 et du 15 octobre 2025; (ii) une réduction planifiée des dépenses d'investissement d'environ 500 millions \$ en 2025 par rapport à 2024; et (iii) l'incidence du volet à escompte du RRD ainsi que des économies en trésorerie qui en découleront pour la période allant jusqu'à la date de versement de dividendes du 15 juillet 2025.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions pour les actionnaires

Le 7 mai 2025, le conseil a déterminé que les actions ordinaires distribuées aux termes du RRD ne seront plus nouvellement émises à un escompte de 2 % par rapport au cours moyen aux termes du RRD, mais seront plutôt achetées sur le marché secondaire par l'agent de BCE, Compagnie Trust TSX (l'agent du RRD), au moyen de liquidités fournies par BCE. Ces modifications prendront effet à compter du dividende payable le 15 juillet 2025 aux porteurs d'actions ordinaires admissibles à la date de clôture des registres tombant le 16 juin 2025, et s'appliqueront par la suite jusqu'à nouvel ordre.

Dans notre décision de mettre fin à l'émission d'actions ordinaires nouvellement émises à escompte dans le cadre du RRD, nous avons pris en compte le recul du prix de l'action de BCE, qui a donné lieu à une hausse du coût du capital, et a ainsi augmenté le coût des émissions d'actions aux termes du RRD et intensifié l'effet de dilution de telles émissions. La fin des émissions d'actions ordinaires à escompte devrait donner lieu à une augmentation des besoins de liquidités pour le versement de dividendes étant donné les montants à payer par BCE pour financer les achats sur le marché secondaire, augmentation qui sera compensée par la diminution du taux de dividende à compter du dividende sur actions ordinaires payable le 15 juillet 2025.

Partenariat stratégique avec PSP Investissements en vue de créer Network FiberCo

Le 7 mai 2025, BCE et l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP »), un des plus importants investisseurs pour des régimes de pensions du Canada, ont conclu un accord contraignant visant la création de Network FiberCo, un partenariat stratégique à long terme visant à accélérer le développement de l'infrastructure de fibre optique par l'intermédiaire de Ziplly Fiber dans les marchés mal desservis aux États-Unis. Network FiberCo vise à se positionner en tant que fournisseur de réseau de gros axé sur le déploiement de la fibre optique sur le dernier kilomètre à l'extérieur des zones déjà desservies par Ziplly Fiber. Network FiberCo a pour objectif de prendre en charge le développement d'environ 1 million d'emplacements avec accès à la fibre optique dans les États où Ziplly Fiber est déjà présente et vise le développement d'un nombre d'emplacements supplémentaires pouvant atteindre 5 millions, ce qui permettrait à Ziplly Fiber d'atteindre éventuellement jusqu'à 8 millions d'emplacements avec accès à la fibre optique au total. Investissements PSP a convenu d'un engagement susceptible de dépasser 1,5 milliard \$ US. Par l'intermédiaire de Ziplly Fiber, BCE détiendra indirectement une participation de 49 % dans Network FiberCo, tandis qu'Investissements PSP détiendra une participation de 51 % par l'entremise de son portefeuille de placements en infrastructures à forte corrélation avec l'inflation, sous réserve de la conclusion de l'acquisition par BCE de Ziplly Fiber. Network FiberCo bénéficiera de son propre financement par emprunt sans droit de recours, qui devrait constituer la majorité de son capital au fil du temps. BCE et Investissements PSP financeront proportionnellement les capitaux qui permettront à Network FiberCo de soutenir l'expansion de la fibre optique. Les capacités opérationnelles de BCE combinées à la grande expérience d'Investissements PSP en matière d'investissement dans les infrastructures devraient permettre à Network FiberCo de tirer parti de la forte croissance prévue et à Ziplly Fiber d'atteindre le nombre cible d'emplacements avec accès à la fibre optique.

(1) Le ratio de distribution est un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 8.2, Ratios non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

À la conclusion de l'acquisition de Ziplly Fiber annoncée précédemment, et sous réserve de sa concrétisation, BCE détiendra la totalité des activités existantes de Ziplly Fiber. Ziplly Fiber, en tant que filiale de BCE, continuera d'exploiter son réseau existant et de mettre en œuvre sa stratégie de déploiement du réseau de fibre jusqu'au domicile à l'intérieur de sa zone de couverture. Ziplly Fiber deviendra un partenaire à long terme de Network FiberCo, détenue conjointement par Investissements PSP et BCE, et sera le fournisseur exclusif de services Internet pour les emplacements avec accès à la fibre optique grâce à Network FiberCo. Le partenariat stratégique sera comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, le financement en trésorerie sera comptabilisé à titre de placements et les bénéfices seront comptabilisés en tant que bénéfice sur participations mises en équivalence dans les états du résultat net de BCE. Le financement du coût de l'expansion du réseau de Ziplly Fiber dans le cadre du partenariat stratégique réduira les dépenses d'investissement directes requises par BCE, ce qui augmentera les flux de trésorerie disponibles futurs générés et l'effet relatif sur le BAIIA ajusté à long terme.

Émissions de billets hybrides (billets subordonnés de rang inférieur)

Le 18 février 2025, Bell Canada a réalisé un placement de billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe en deux séries (série A et B) pour un montant en capital de 2 250 millions \$ US (3 187 millions \$ CA). Les billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série A, d'un capital de 1 000 millions \$ US (1 416 millions \$ CA) échéant en 2055 portent initialement intérêt au taux annuel de 6,875 % avec rajustement tous les cinq ans à compter du 15 septembre 2030 à un taux annuel correspondant au taux des bons du Trésor américain à cinq ans, majoré d'une marge de 2,390 %, à la condition que le rajustement du taux d'intérêt au cours de toute période de cinq ans ne porte pas le taux d'intérêt en deçà de 6,875 %. Les billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série B, d'un capital de 1 250 millions \$ US (1 771 millions \$ CA) échéant en 2055 portent initialement intérêt au taux annuel de 7,000 % et seront rajustés tous les cinq ans à compter du 15 septembre 2035 à un taux annuel correspondant au taux des bons du Trésor américain à cinq ans, majoré d'une marge de 2,363 %, à la condition que le rajustement du taux d'intérêt au cours de toute période de cinq ans ne porte pas le taux d'intérêt en deçà de 7,000 %. Bell Canada peut rembourser n'importe quelle série de billets subordonnés de rang inférieur, en tout ou en partie, à un prix de remboursement équivalent à 100 % du montant en capital total à compter de la première date de rajustement applicable. Une partie du produit net du placement a été affectée aux remboursements sur la dette de premier rang de Bell aux termes des offres publiques mentionnées ci-après. Le reste du produit net de l'émission devrait servir au rachat ou au remboursement, selon le cas, de titres d'emprunt de premier rang de Bell et au financement des besoins généraux de l'entreprise.

Le 27 mars 2025, Bell Canada a réalisé un placement de billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série C, échéant en 2055, d'un montant en capital de 1 250 millions \$, qui portent initialement intérêt au taux annuel de 5,625 % avec rajustement tous les cinq ans à compter du 27 mars 2030 à un taux annuel correspondant au rendement des titres du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré d'une marge de 2,950 %, à la condition que le rajustement du taux d'intérêt au cours de toute période de cinq ans ne porte pas le taux d'intérêt en deçà de 5,625 %. Bell Canada peut rembourser la série C des billets subordonnés de rang inférieur, en totalité ou en partie, à un prix de remboursement équivalent à 100 % du capital total à compter de la première date de rajustement. Une partie du produit net du placement a été affectée aux remboursements sur la dette de premier rang de Bell aux termes des offres publiques mentionnées ci-après. Le reste du produit net de l'émission devrait servir au rachat ou au remboursement, selon le cas, de titres d'emprunt de premier rang de Bell et au financement des besoins généraux de l'entreprise.

En raison surtout de la réduction de la dette nette⁽¹⁾ découlant de l'émission des billets hybrides de Bell Canada susmentionnés, qui bénéficient d'un traitement en fonds propres à hauteur de 50 % de la part des certaines agences de notation, et de la réduction de la dette inscrite au bilan découlant de nos offres publiques de titres d'emprunt, comme il est décrit ci-après, le ratio de levier financier net⁽¹⁾ de BCE a diminué, passant de 3,81 fois le BAIIA ajusté au 31 décembre 2024 à 3,56 fois le BAIIA ajusté au 31 mars 2025.

Offres publiques de rachat de titres d'emprunt

Le 27 mars 2025, dans le cadre des offres publiques, Bell Canada a racheté, pour un prix d'achat total en trésorerie de 633 millions \$ US (903 millions \$ CA), un montant en capital total de 844 millions \$ US (1 205 millions \$ CA) représentant une partie du montant en capital impayé de cinq de ses séries de billets américains. En outre, le 27 mars 2025, dans le cadre d'une offre publique, Bell Canada a également racheté, pour un prix d'achat total en trésorerie de 896 millions \$, un montant en capital de 1 131 millions \$ représentant une partie du montant en capital impayé d'une de ses séries de débentures à moyen terme (MTN). Au total, ces offres publiques ont réduit notre dette nette de 537 millions \$. Se reporter à la section 4.1, *Dette nette* du présent rapport de gestion pour obtenir plus d'information.

(1) La dette nette est une mesure financière non conforme aux PCGR, alors que le ratio de levier financier net est une mesure de gestion du capital. Se reporter à la section 8.1, Mesures financières non conformes aux PCGR et à la section 8.4, Mesures de gestion du capital du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur ces mesures.

1.3 Hypothèses

En date du présent rapport de gestion, nos déclarations prospectives énoncées dans le rapport de gestion annuel 2024 de BCE, mises à jour ou complétées dans le présent rapport de gestion, reposent sur certaines hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses suivantes ainsi que les diverses hypothèses mentionnées dans les sous-sections *Hypothèses* de la rubrique 3, *Analyse des secteurs d'activité*, du présent rapport de gestion.

Hypothèses relatives à l'économie canadienne

Nos déclarations prospectives reposent sur certaines hypothèses concernant l'économie canadienne. Étant donné l'impossibilité de prédire les différends commerciaux à l'échelle mondiale ainsi que le rythme et l'ampleur des changements de direction, les perspectives économiques sont hautement incertaines. L'incertitude liée à la politique commerciale crée des difficultés aux ménages, aux entreprises et aux gouvernements en ce qui a trait à la planification. Il est également difficile de prévoir de quelle façon les tarifs américains imposés au Canada et les contre-mesures tarifaires imposées par le Canada sur les biens américains auront une incidence sur l'économie. Il est exceptionnellement difficile de prédire l'activité économique et l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) au Canada. Nous avons donc supposé divers scénarios qui prennent en compte différentes issues et différents dénouements des questions de politiques commerciales :

- un ralentissement de la croissance économique, étant donné la plus récente estimation de la Banque du Canada en ce qui concerne la croissance de 0,8 % ou 1,6 % du produit intérieur brut canadien pour 2025, selon deux scénarios illustrant la façon dont la politique commerciale américaine pourrait évoluer, ce qui représente une baisse par rapport à l'estimation précédente de 1,8 %;
- un ralentissement de la croissance de la population attribuable à des politiques gouvernementales conçues pour freiner l'immigration;
- un recul des dépenses des consommateurs reflétant le déclin de la confiance des consommateurs;
- une baisse des investissements des entreprises, particulièrement ceux des entreprises des secteurs qui dépendent le plus des marchés américains;
- une inflation mesurée par l'IPC se situant entre un niveau stable et supérieur;
- une faiblesse continue du marché de l'emploi;
- des taux d'intérêt qui devraient demeurer aux niveaux observés actuellement ou près de ces niveaux;
- un dollar canadien qui devrait se maintenir près de son niveau actuel. Toute nouvelle fluctuation pourrait être tributaire de l'incidence de la vigueur du dollar américain, des taux d'intérêt et des variations des prix des marchandises.

Hypothèses relatives au marché

- l'intensité accrue de la concurrence dans le marché résidentiel, le marché d'affaires et le marché de gros des services sur fil et sans fil;
- une hausse, à un rythme toutefois moins rapide, du taux de pénétration du secteur du sans-fil;
- un effritement du marché des services de connectivité pour les services voix et données, dans la foulée de la migration de la clientèle d'affaires vers des solutions de télécommunications à plus faible prix ou des services par contournement offerts par des concurrents;
- les marchés canadiens de la publicité traditionnelle à la télé et à la radio devraient être touchés par des baisses d'audience alors que la croissance du marché de la publicité poursuit sa transition vers le numérique;
- la diminution de la clientèle d'abonnés des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) provoquée par l'intensification de la concurrence découlant du lancement constant de plateformes de diffusion en continu de vidéo sur demande par abonnement (VSDA) et de l'expansion des agrégateurs de services par contournement.

Hypothèses sous-tendant le maintien prévu de la suspension des cotisations à la plupart de nos régimes de retraite en 2025

- au moment opportun, situation de capitalisation de nos régimes de retraite à prestations définies correspondant à des excédents évalués sur une base de continuité et ratios de solvabilité demeurant supérieurs aux exigences minimales prévues par la loi pour une suspension des cotisations pour les composantes prestations définies et cotisations définies, selon ce qui s'applique;
- aucune détérioration importante de la situation financière de nos régimes de retraite à prestations définies en raison de la diminution du rendement des placements ou des taux d'intérêt;
- aucune perte importante liée à l'expérience découlant d'autres événements, comme un litige ou un changement dans les lois, les réglementations ou les normes actuarielles.

2 Analyse financière consolidée

La présente rubrique présente des renseignements détaillés et une analyse de la performance que BCE a enregistrée au T1 2025 par rapport au T1 2024. Elle met l'accent sur les résultats d'exploitation consolidés de BCE et fournit de l'information financière sur nos secteurs d'activité Bell SCT et Bell Média. Pour obtenir une analyse plus détaillée de nos secteurs d'activité, se reporter à la rubrique 3, *Analyse des secteurs d'activité*.

2.1 États consolidés du résultat net de BCE

	T1 2025	T1 2024	Variation (\$)	% de variation
Produits d'exploitation				
Tirés des services	5 172	5 192	(20)	(0,4) %
Tirés des produits	758	819	(61)	(7,4) %
Total des produits d'exploitation	5 930	6 011	(81)	(1,3) %
Coûts d'exploitation	(3 372)	(3 446)	74	2,1 %
BAlIA ajusté	2 558	2 565	(7)	(0,3) %
Marge du BAlIA ajusté	43,1 %	42,7 %		0,4 pt
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(247)	(229)	(18)	(7,9) %
Amortissement des immobilisations corporelles	(941)	(946)	5	0,5 %
Amortissement des immobilisations incorporelles	(331)	(316)	(15)	(4,7) %
Charges financières				
Charges d'intérêts	(423)	(416)	(7)	(1,7) %
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	25	16	9	56,3 %
Perte de valeur d'actifs	(9)	(13)	4	30,8 %
Autres produits (charges)	308	(38)	346	n.s.
Impôt sur le résultat	(257)	(166)	(91)	(54,8) %
Bénéfice net	683	457	226	49,5 %
Bénéfice net attribuable aux :				
Actionnaires ordinaires	630	402	228	56,7 %
Actionnaires privilégiés	41	47	(6)	(12,8) %
Détenteurs de PNDPC	12	8	4	50,0 %
Bénéfice net	683	457	226	49,5 %
Bénéfice net ajusté	633	654	(21)	(3,2) %
BPA	0,68	0,44	0,24	54,5 %
BPA ajusté	0,69	0,72	(0,03)	(4,2) %

n.s. : non significatif

2.2 Connexions clients

(Pertes) activations nettes de BCE

	T1 2025	T1 2024	% de variation
(Pertes) activations nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles	(596)	25 208	n.s.
<i>Services postpayés</i>	(9 598)	45 247	n.s.
<i>Services prépayés</i>	9 002	(20 039)	n.s.
Activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés	35 984	66 406	(45,8) %
Activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail	9 515	31 078	(69,4) %
(Pertes) activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail	(15 971)	14 174	n.s.
Pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail	(47 430)	(43 911)	(8,0) %
Total des (pertes) activations nettes pour les services	(18 498)	92 955	n.s.

n. s. : non significatif

Connexions clients totales de BCE

	T1 2025	T1 2024	% de variation
Abonnés utilisant des téléphones mobiles ⁽²⁾⁽³⁾	10 287 978	10 206 452	0,8 %
<i>Services postpayés</i>	9 520 838	9 362 275	1,7 %
<i>Services prépayés⁽²⁾⁽³⁾</i>	767 140	844 177	(9,1) %
Abonnés utilisant des appareils mobiles connectés	3 079 414	2 798 954	10,0 %
Abonnés des services Internet haute vitesse de détail ⁽¹⁾⁽³⁾	4 416 962	4 496 712	(1,8) %
Abonnés des services de télé IP de détail ⁽¹⁾⁽⁴⁾	2 116 541	2 084 516	1,5 %
Abonnés des SAR filaires résidentiels de détail ⁽¹⁾	1 772 611	1 977 706	(10,4) %
Total des abonnés aux services	21 673 506	21 564 340	0,5 %

(1) Au T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail de 80 666 abonnés, de 441 abonnés et de 14 150 abonnés, respectivement, au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ces services. En outre, au début du T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail de 2 783 abonnés afin d'ajuster le nombre pour tenir compte des désactivations d'abonnés de l'exercice précédent à la suite d'un examen du compte de nos abonnés.

(2) Au T4 2024, nous avons retiré 124 216 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles Bell de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 31 décembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date.

(3) Au T3 2024, nous avons retiré 77 971 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles Virgin Plus de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 30 septembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date. En outre, en raison d'une récente décision du CRTC visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil depuis le 12 septembre 2024 et, par conséquent, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants aux services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail à cette date.

(4) Au T2 2024, nous avons augmenté notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail de 40 997 abonnés pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel.

Le total des pertes nettes d'abonnés aux services de BCE s'est chiffré à 18 498 au T1 2025, comparativement à un total des activations nettes d'abonnés aux services de 92 955 au T1 2024, en baisse de 111 453 activations nettes d'un exercice à l'autre. Le total des pertes nettes d'abonnés aux services au T1 2025 s'explique par :

- 596 pertes nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles et 35 984 activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés;
- 9 515 activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail;
- 15 971 pertes nettes d'abonnés des services de télé IP de détail;
- 47 430 pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail.

Au 31 mars 2025, les connexions clients de BCE totalisaient 21 673 506, soit une hausse de 0,5 % d'un exercice à l'autre, et comprenaient :

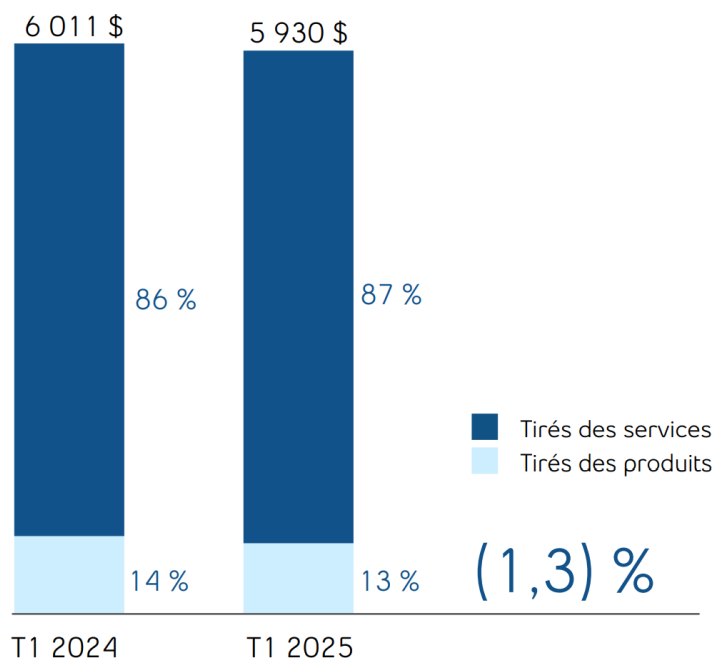
- 10 287 978 abonnés utilisant des téléphones mobiles, en hausse de 0,8 % d'un exercice à l'autre, et 3 079 414 abonnés utilisant des appareils mobiles connectés, en hausse de 10,0 % d'un exercice à l'autre;
- 4 416 962 abonnés des services Internet haute vitesse de détail, en baisse de 1,8 % d'un exercice à l'autre;
- 2 116 541 abonnés des services de télé IP de détail, en hausse de 1,5 % d'un exercice à l'autre;
- 1 772 611 abonnés des SAR filaires résidentiels de détail, en baisse de 10,4 % d'un exercice à l'autre.

2.3 Produits d'exploitation

BCE

Produits des activités ordinaires

(en millions de dollars)



	T1 2025	T1 2024	Variation (\$)	% de variation
Bell SCT	5 246	5 375	(129)	(2,4) %
Bell Média	775	725	50	6,9 %
Éliminations intersectorielles	(91)	(89)	(2)	(2,2) %
Total des produits d'exploitation de BCE	5 930	6 011	(81)	(1,3) %

BCE

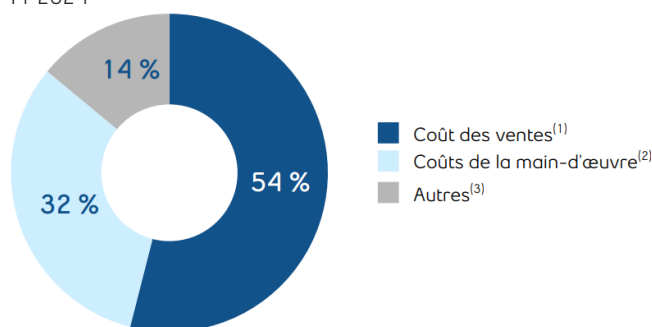
Les produits d'exploitation de BCE ont diminué de 1,3 % au T1 2025 par rapport à la période correspondante de 2024, en raison de la diminution de 7,4 % des produits d'exploitation tirés des produits et de celle de 0,4 % des produits tirés des services. La baisse des produits d'exploitation d'un exercice à l'autre reflète la diminution de 2,4 % des produits d'exploitation du secteur Bell SCT, qui s'explique par la baisse de 1,5 % des produits tirés des services liée à la baisse des produits tirés des services voix filaires et des produits tirés des services sans fil, et la diminution de 7,4 % des produits d'exploitation tirés des produits. Ce facteur a été atténué par la croissance de 6,9 % des produits d'exploitation tirés de Bell Média, en raison de la hausse des produits tirés des frais d'abonnement, de la publicité et des autres produits.

2.4 Coûts d'exploitation

BCE

Profil des coûts d'exploitation

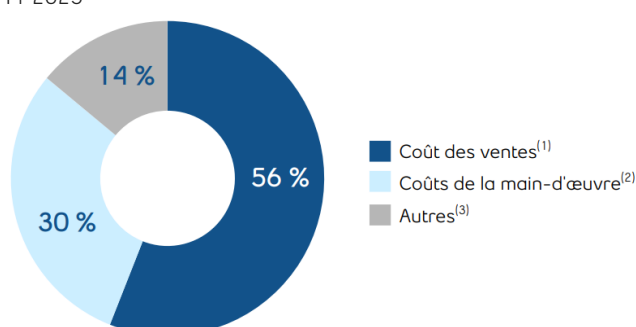
T1 2024



BCE

Profil des coûts d'exploitation

T1 2025



	T1 2025	T1 2024	Variation (\$)	% de variation
Bell SCT	(2 847)	(2 927)	80	2,7 %
Bell Média	(616)	(608)	(8)	(1,3) %
Éliminations intersectorielles	91	89	2	2,2 %
Total des coûts d'exploitation de BCE	(3 372)	(3 446)	74	2,1 %

(1) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils sans fil et des autres équipements vendus, les coûts liés aux réseaux et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(2) Les coûts de la main-d'œuvre (déduction faite des coûts inscrits à l'actif) incluent les salaires et impôts et avantages connexes, le coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les autres coûts de la main-d'œuvre, y compris les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.

(3) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux TI, les honoraires ainsi que les loyers.

BCE

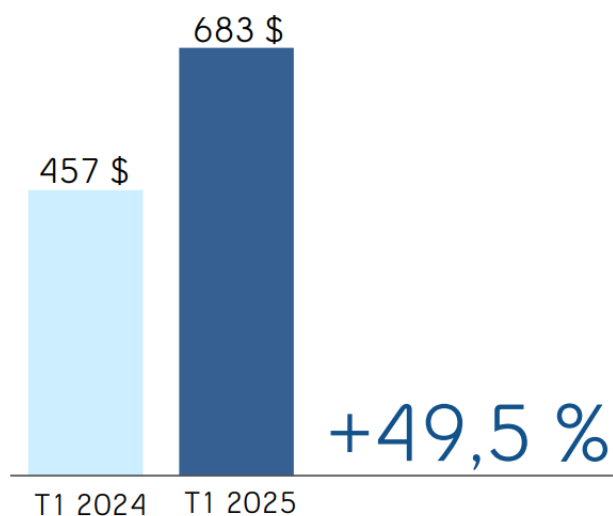
Au T1 2025, les coûts d'exploitation de BCE ont diminué de 2,1 % par rapport au T1 2024, en raison de la diminution de 2,7 % des charges dans le secteur Bell SCT, partiellement contrebalancée par la hausse de 1,3 % des coûts dans le secteur Bell Média. La diminution des coûts d'exploitation reflète principalement les initiatives de réduction des coûts liées aux réductions de personnel et au contrôle des coûts, ainsi que les gains d'efficacité réalisés dans l'ensemble de l'entreprise grâce à la technologie et à l'automatisation.

2.5 Bénéfice net

BCE

Bénéfice net

(en millions de dollars)



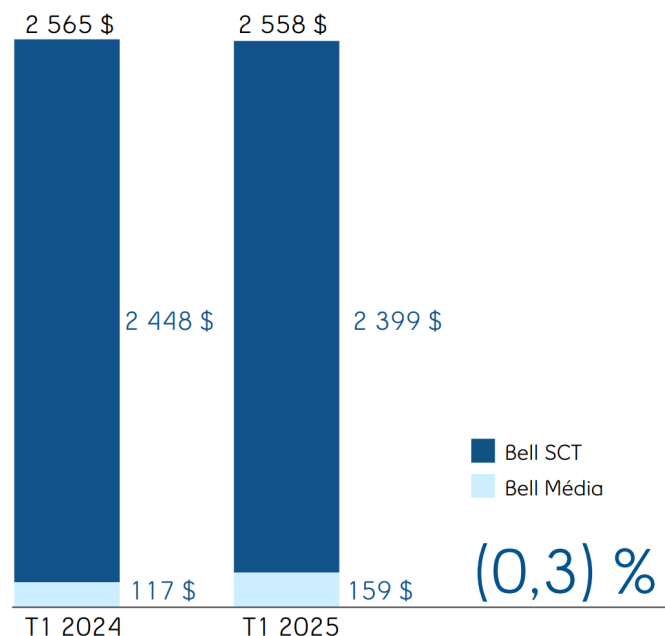
Au premier trimestre de 2025, le bénéfice net a augmenté de 226 millions \$, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de l'augmentation des autres produits découlant principalement des profits liés au remboursement anticipé de la dette, facteur ayant été en partie contrebalancé par la hausse de l'impôt sur le résultat.

2.6 BAIIA ajusté

BCE

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)



	T1 2025	T1 2024	Variation (\$)	% de variation
Bell SCT	2 399	2 448	(49)	(2,0) %
Marge du BAIIA ajusté	45,7 %	45,5 %		0,2 pt
Bell Média	159	117	42	35,9 %
Marge du BAIIA ajusté	20,5 %	16,1 %		4,4 pts
Total du BAIIA ajusté de BCE	2 558	2 565	(7)	(0,3) %
Marge du BAIIA ajusté	43,1 %	42,7 %		0,4 pt

BCE

Le BAIIA ajusté de BCE a diminué de 0,3 % au T1 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique par une baisse de 2,0 % dans notre secteur Bell SCT, partiellement compensée par une croissance de 35,9 % dans notre secteur Bell Média. Ainsi, la marge du BAIIA ajusté s'est établie à 43,1 % au T1 2025, ce qui représente une hausse de 0,4 point par rapport au T1 2024 attribuable à la diminution des coûts d'exploitation, partiellement contrebalancée par la baisse de l'effet des produits des activités ordinaires.

2.7 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

2025

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres de 247 millions \$ pour le premier trimestre de 2025 comprennent :

- des coûts liés aux indemnités de départ de 231 millions \$ au T1 2025 au titre de cessations d'emploi volontaires et involontaires;
- des coûts liés aux acquisitions et autres de 16 millions \$ au T1 2025.

2024

Les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres de 229 millions \$ pour le premier trimestre de 2024 comprennent :

- des coûts liés aux indemnités de départ de 234 millions \$ au T1 2024 au titre de cessations d'emploi volontaires et involontaires, y compris les coûts des réductions de personnel annoncées précédemment engagés jusqu'au 31 mars 2024;
- un recouvrement de coûts liés aux acquisitions et autres de 5 millions \$ au T1 2024.

2.8 Amortissements

Amortissement des immobilisations corporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles pour le premier trimestre de 2025 a diminué de 5 millions \$ par rapport à la période correspondante de 2024.

Amortissement des immobilisations incorporelles

L'amortissement des immobilisations incorporelles pour le premier trimestre de 2025 a augmenté de 15 millions \$, par rapport à la période correspondante de 2024, en raison principalement du volume accru d'immobilisations.

2.9 Charges financières

Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts pour le premier trimestre de 2025 ont augmenté de 7 millions \$, par rapport à la période correspondante de 2024, en raison principalement de la hausse des soldes moyens des dettes.

Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont fondés sur les conditions du marché au début de l'exercice et sur l'actif (le passif) net au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Le 1^{er} janvier 2025, le taux d'actualisation était de 4,7 %, comparativement à 4,6 % le 1^{er} janvier 2024.

Au premier trimestre de 2025, les rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ont augmenté de 9 millions \$, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison d'un taux d'actualisation plus élevé en 2025 et d'une situation d'actif net plus élevée.

Les effets des changements des conditions de marché survenant au cours de l'exercice sont constatés dans le poste *Autres éléments de bénéfice global (perte globale)*.

2.10 Autres produits (charges)

2025

Les autres produits de 308 millions \$ au premier trimestre de 2025 comprennent des profits liés au remboursement anticipé de la dette découlant du rachat par Bell Canada, dans le cadre d'offres publiques de rachat en espèces, d'une partie de ses débentures MTN, série M-51, et d'une partie de ses billets de série US-2, de série US-4, de série US-5, de série US-6 et de série US-7, ainsi que des produits d'intérêts.

2024

Les autres charges de 38 millions \$ au premier trimestre de 2024 comprennent des pertes nettes liées à l'évaluation à la valeur de marché sur dérivés utilisées à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, partiellement compensées par les produits d'intérêts et les bénéfices d'exploitation sur les participations mises en équivalence.

2.11 Impôt sur le résultat

Au premier trimestre de 2025, l'impôt sur le résultat a augmenté de 91 millions \$, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse du bénéfice imposable.

2.12 Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et BPA

Au premier trimestre de 2025, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, qui s'est chiffré à 630 millions \$, a augmenté de 228 millions \$, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, surtout en raison de l'augmentation des autres produits découlant principalement des profits liés au remboursement anticipé de la dette, ce facteur ayant été en partie contrebalancé par la hausse de l'impôt sur le résultat.

Le BPA de BCE, qui s'est établi à 0,68 \$ au T1 2025, a augmenté de 0,24 \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Au premier trimestre de 2025, le bénéfice net ajusté, qui exclut l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des profits nets (pertes nettes) lié(e)s à l'évaluation à la valeur de marché des dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des profits nets (pertes nettes) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des profits nets (pertes nettes) sur placements, des profits (coûts) liés au remboursement anticipé de la dette et de la perte de valeur d'actifs, déduction faite de l'impôt et des PNDPC, s'est établi à 633 millions \$, soit 0,69 \$ par action ordinaire, comparativement à 654 millions \$, soit 0,72 \$ par action ordinaire, pour la période correspondante de l'exercice précédent.

3 Analyse des secteurs d'activité

3.1 Bell SCT

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait à la prévision selon laquelle Ateko contribuera à la réalisation de l'objectif de Bell Canada visant à soutenir la transformation des entreprises au moyen de solutions infonuagiques et de TI automatisées de bout en bout et aux projets et aux perspectives pour 2025 de BCE. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Principaux faits récents touchant nos activités

Lancement de la marque de services technologiques Ateko

Le 6 mai 2025, Bell a dévoilé Ateko, sa société de solutions technologiques qui met l'accent sur le soutien aux entreprises au moyen de solutions infonuagiques et de solutions d'automatisation de bout en bout liées au personnel. Ateko, qui mise sur l'automatisation et la collaboration technologique, regroupe les sociétés de services technologiques récemment acquises FX Innovation, CloudKettle et HGC Technologies. La société dessert des clients de divers secteurs, dont les secteurs des télécommunications, des médias et de la technologie, le secteur public, le secteur des services aux collectivités et le secteur de la finance. Ateko, dont le chef de la direction est Guillaume Bazinet (cofondateur de FX Innovation), devrait contribuer à la réalisation de l'objectif de Bell Canada visant à soutenir la transformation des entreprises au moyen de solutions infonuagiques et de TI automatisées de bout en bout.

Les réseaux pure fibre et sans fil de Bell ont été nommés les plus rapides au Canada

Pour une quatrième fois de suite, le réseau pure fibre de Bell a été classé comme le service Internet le plus rapide au Canada⁽¹⁾ dans le cadre des prix Speedtest d'Ookla pour le T3 et le T4 2024. Cette position constante dans le haut du classement s'explique par l'objectif de Bell qui consiste à offrir une connectivité haute vitesse et se traduit par une expérience client positive, qui permet aux Canadiens et Canadiennes de profiter de services de diffusion en continu rapides, de jeux à faible latence, d'appels vidéo de grande qualité et d'applications d'intelligence artificielle (IA) améliorées.

Du côté du sans-fil, Global Wireless Solutions (GWS) a désigné les réseaux de cinquième génération (5G) et 5G+ de Bell les réseaux les plus rapides et les meilleurs au Canada lors de son évaluation nationale des réseaux 5G⁽²⁾ en 2024. Bell reçoit cette reconnaissance pour la troisième année d'affilée, dans le cas de son réseau 5G, et pour la deuxième année d'affilée, dans le cas de son réseau 5G+.

Lancement de la solution Sécurité en tant que service en nuage souverain canadien

Bell a lancé une solution de sécurité en tant que service (SECaaS), hébergée en nuage souverain canadien, qui fournit des solutions de cybersécurité tout en veillant à ce que les données demeurent à l'intérieur des frontières canadiennes. Le service tire parti de la technologie de gestion des informations et des événements de sécurité par l'intelligence artificielle et il est opérationnel en tout temps grâce au Centre de cyberrenseignement pour entreprises de l'équipe Bell Affaire, situé au Canada, qui détecte les menaces.

Solution d'exploitation du réseau basée sur l'IA utilisant la plateforme Google Cloud

Bell a déployé avec succès une solution d'exploitation du réseau basée sur l'IA utilisant la plateforme Google Cloud afin de détecter, d'analyser et de présenter des problèmes de réseau. Cette approche basée sur l'IA a considérablement amélioré le temps moyen de réparation de Bell, permettant ainsi une gestion proactive du réseau qui améliore la fiabilité et l'expérience client. Cette solution transforme la gestion de réseau en passant d'un dépannage réactif à une optimisation intelligente et proactive.

Partenariat dans la 5G avec Nokia pour accélérer l'innovation grâce au déploiement du réseau d'accès radio ouvert et en nuage

Bell et Nokia ont annoncé un partenariat élargi pour étendre l'infrastructure du réseau d'accès radio (RAN) ouvert de Bell avec les solutions RAN en nuage de Nokia. L'architecture flexible et ouverte garantira une agilité, une évolutivité et une efficacité, ce qui permettra d'offrir une expérience client améliorée.

(1) D'après l'analyse d'Ookla des données liées aux prix Speedtest pour le T3 et le T4 2024.

(2) Dans son évaluation indépendante de février à novembre 2024, GWS a classé les réseaux 5G et 5G+ de Bell comme étant les meilleurs parmi tous les fournisseurs nationaux de services sans fil. Le classement de la performance et des vitesses du réseau 5G+ de GWS OneScore repose sur une évaluation effectuée pendant l'utilisation active du spectre de la bande de 3 500 MHz.

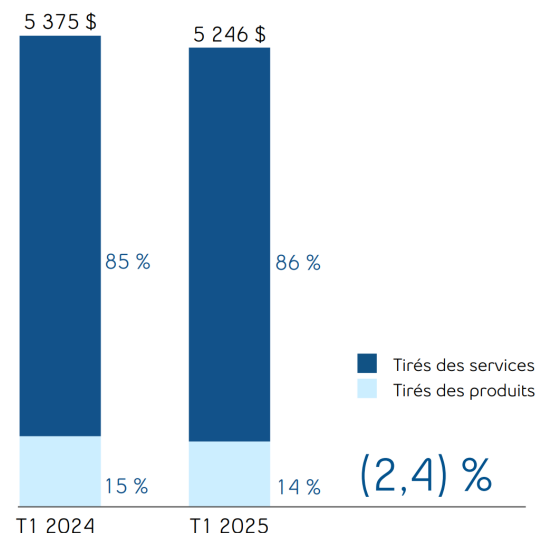
Analyse de la performance financière

Faits saillants de la performance au T1 2025

Bell SCT

Produits des activités ordinaires

(en millions de dollars)

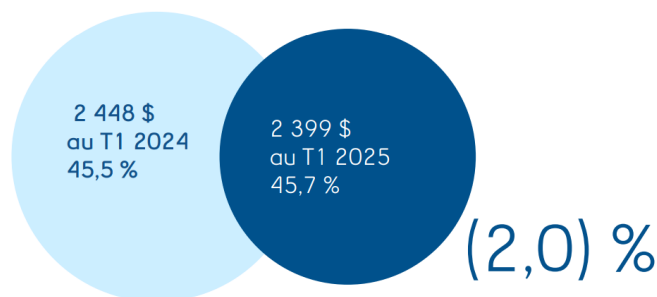


Bell SCT

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)

Marge du BAIIA ajusté (%)



Croissance totale des abonnés utilisant des téléphones mobiles⁽²⁾⁽³⁾ +0,8 % T1 2025 vs T1 2024	Pertes nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles au T1 2025 (9 598) vs activations nettes de 45 247 au T1 2024	Activations nettes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au T1 2025 9 002 vs pertes nettes de (20 039) au T1 2024	Taux de désabonnement des abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles au T1 2025⁽⁵⁾ 1,21 % Stable vs T1 2024	Revenu moyen par utilisateur (RMU) combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles⁽²⁾⁽³⁾⁽⁶⁾ par mois (1,8) % T1 2025 : 57,08 \$ T1 2024 : 58,14 \$
Diminution des abonnés des services Internet haute vitesse de détail⁽¹⁾⁽³⁾ (1,8) % T1 2025 vs T1 2024	Activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail au T1 2025 9 515 Diminution de (69,4) % vs T1 2024	Croissance des abonnés des services de télé IP de détail⁽¹⁾⁽⁴⁾ +1,5 % T1 2025 vs T1 2024	Pertes nettes d'abonnés des services de télé IP de détail au T1 2025 (15 971) vs activations nettes de 14 174 au T1 2024	
		Diminution des abonnés des SAR filaires résidentiels de détail⁽¹⁾ (10,4) % T1 2025 vs T1 2024		

- (1) Au T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail, des services de télé IP de détail et des SAR filaires résidentiels de détail de 80 666 abonnés, de 441 abonnés et de 14 150 abonnés, respectivement, au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ces services. En outre, au début du T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail de 2 783 abonnés afin d'ajuster le nombre pour tenir compte des désactivations d'abonnés de l'exercice précédent à la suite d'un examen du compte de nos abonnés.
- (2) Au T4 2024, nous avons retiré 124 216 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles Bell de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 31 décembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date.
- (3) Au T3 2024, nous avons retiré 77 971 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles Virgin Plus de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 30 septembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date. En outre, en raison d'une récente décision du CRTC visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil depuis le 12 septembre 2024 et, par conséquent, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants aux services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail à cette date.
- (4) Au T2 2024, nous avons augmenté notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail de 40 997 abonnés pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel.
- (5) Le taux de désabonnement des abonnés utilisant des téléphones mobiles s'entend des annulations d'abonnement aux services par les abonnés utilisant des téléphones mobiles. Se reporter à la section 8.6, IPC, du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.
- (6) Le RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles se définit comme les produits externes tirés des services sans fil du secteur Bell SCT divisés par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles pour la période visée, et est exprimé en unité monétaire par mois. Se reporter à la section 8.6, IPC, du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

Résultats de Bell SCT

Produits des activités ordinaires

	T1 2025	T1 2024	Variation (\$)	% de variation
Services sans fil	1 759	1 774	(15)	(0,8) %
Services de données filaires	2 014	2 012	2	0,1 %
Services voix filaires	629	683	(54)	(7,9) %
Autres services sur fil	79	81	(2)	(2,5) %
Produits externes tirés des services	4 481	4 550	(69)	(1,5) %
Produits intersectoriels tirés des services	7	6	1	16,7 %
Produits d'exploitation tirés des services	4 488	4 556	(68)	(1,5) %
Services sans fil	624	684	(60)	(8,8) %
Services sur fil	134	135	(1)	(0,7) %
Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits	758	819	(61)	(7,4) %
Total des produits externes	5 239	5 369	(130)	(2,4) %
Total des produits d'exploitation	5 246	5 375	(129)	(2,4) %

Les **produits d'exploitation du secteur Bell SCT** ont diminué de 2,4 % au T1 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la baisse des produits tirés des services et des produits d'exploitation tirés des produits. La baisse des produits tirés des services découle de la diminution des produits tirés des services voix filaires et des services sans fil, alors que les produits tirés des services de données filaires sont demeurés essentiellement stables d'un exercice à l'autre.

Les **produits d'exploitation tirés des services du secteur Bell SCT** ont diminué de 1,5 % au premier trimestre par rapport à la période correspondante de 2024.

- Les **produits tirés des services sans fil** ont diminué de 0,8 % au T1 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison des facteurs suivants :
 - l'intensification continue des pressions concurrentielles sur les prix des forfaits;
 - la diminution des frais de dépassement de données attribuable à l'adoption plus généralisée par les abonnés de forfaits mensuels offrant une limite plus élevée d'utilisation des données, notamment les forfaits de données illimitées;
 - la diminution des produits tirés des services d'itinérance en raison de la baisse des voyages aux États-Unis.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'accroissement continu du nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles et des appareils connectés, conjugué à l'effet des hausses de taux.
- Les **produits tirés des services de données filaires** ont augmenté de 0,1 % au T1 2025 par rapport au T1 2024, essentiellement en raison des facteurs suivants :
 - l'augmentation du nombre moyen d'abonnés des services Internet et de télé IP de détail, conjuguée à l'effet des majorations tarifaires des services résidentiels;
 - l'apport des acquisitions de petite envergure réalisées en 2024;
 - l'augmentation des ventes de services de radiocommunications dans le secteur public.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services résidentiels;
- l'érosion continue de notre clientèle d'abonnés du service de télé par satellite et la baisse des produits tirés des services de données traditionnels et des services de données IP à large bande.
- Les **produits tirés des services voix filaires** ont diminué de 7,9 % au premier trimestre par rapport à la période correspondante de 2024, principalement en raison des facteurs suivants :
 - l'érosion accrue des SAR filaires résidentiels de détail, conjuguée aux baisses des services voix d'affaires, découlant de la substitution technologique en faveur des services sans fil et Internet;
 - les rabais plus généreux consentis pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle et sur les forfaits de services résidentiels.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'effet des augmentations des tarifs des services résidentiels.

Les **produits d'exploitation tirés des produits du secteur Bell SCT** ont diminué de 7,4 % au T1 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

- Les **produits d'exploitation tirés des produits des services sans fil** ont diminué de 8,8 % pour le trimestre par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la baisse d'un exercice à l'autre des ventes d'appareils dans le secteur public et du recul des ventes de produits électroniques grand public dans les magasins La Source en raison de la fermeture permanente de magasins et de leur transition vers la marque Best Buy Express dans le cadre de notre partenariat de distribution avec Best Buy Canada, facteurs en partie compensés par la hausse des ventes d'appareils sans fil aux consommateurs, essentiellement du fait de l'augmentation des mises à niveau et des activations, dont l'effet a été atténué par les rabais plus généreux.
- Les **produits d'exploitation tirés des produits des services sur fil** n'ont essentiellement pas varié d'un exercice à l'autre, fléchissant de 0,7 % ou 1 million \$ au T1 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Coûts d'exploitation et BAIIA ajusté

	T1 2025	T1 2024	Variation (\$)	% de variation
Coûts d'exploitation	(2 847)	(2 927)	80	2,7 %
BAIIA ajusté	2 399	2 448	(49)	(2,0) %
Marge du BAIIA ajusté	45,7 %	45,5 %		0,2 pt

Les **coûts d'exploitation du secteur Bell SCT** ont diminué de 2,7 % au T1 2025, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison des facteurs suivants :

- les initiatives de réduction des coûts liées aux réductions de personnel, les économies dans nos centres de service à la clientèle découlant d'une amélioration du traitement des appels, la fermeture permanente des magasins La Source dans le cadre de notre partenariat de distribution avec Best Buy Canada, ainsi que d'autres gains d'efficacité réalisés dans l'ensemble de l'entreprise grâce à la technologie et à l'automatisation;
- la diminution du coût des produits vendus attribuable à la baisse des produits d'exploitation tirés des produits.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- la hausse des coûts liée aux acquisitions de petite envergure réalisées en 2024.

Le **BAIIA ajusté du secteur Bell SCT** a diminué de 2,0 % au T1 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la diminution des produits d'exploitation, partiellement contrebalancée par une baisse des coûts d'exploitation. La marge du BAIIA ajusté, qui s'est établie à 45,7 % au T1 2025, a augmenté de 0,2 pt par rapport à la période correspondante de 2024, du fait de la baisse des coûts découlant des initiatives de réduction des coûts et des gains d'efficacité opérationnelle, neutralisée en partie par l'effet moindre des produits des activités ordinaires.

Données opérationnelles de Bell SCT

Services sans fil

	T1 2025	T1 2024	Variation	% de variation
Téléphones mobiles				
RMU combiné ⁽¹⁾⁽²⁾ (\$/mois)	57,08	58,14	(1,06)	(1,8) %
Activations brutes d'abonnés	468 585	507 439	(38 854)	(7,7) %
Services postpayés	320 250	366 874	(46 624)	(12,7) %
Services prépayés	148 335	140 565	7 770	5,5 %
(Pertes) activations nettes d'abonnés	(596)	25 208	(25 804)	n.s.
Services postpayés	(9 598)	45 247	(54 845)	n.s.
Services prépayés	9 002	(20 039)	29 041	n.s.
Taux de désabonnement combiné (%) (moyen par mois)	1,55 %	1,59 %		0,04 pt
Services postpayés	1,21 %	1,21 %		—
Services prépayés	5,77 %	5,74 %		(0,03) pt
Abonnés ⁽¹⁾⁽²⁾	10 287 978	10 206 452	81 526	0,8 %
Services postpayés	9 520 838	9 362 275	158 563	1,7 %
Services prépayés ⁽¹⁾⁽²⁾	767 140	844 177	(77 037)	(9,1) %
Appareils mobiles connectés				
Activations nettes d'abonnés	35 984	66 406	(30 422)	(45,8) %
Abonnés	3 079 414	2 798 954	280 460	10,0 %

n.s. : non significatif

(1) Au T4 2024, nous avons retiré 124 216 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles Bell de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 31 décembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date.

(2) Au T3 2024, nous avons retiré 77 971 abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles Virgin Plus de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles au 30 septembre 2024, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits pour ces services à cette date.

Le **RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles** de 57,08 \$ au T1 2025 a diminué de 1,8 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison des facteurs suivants :

- l'intensification continue des pressions concurrentielles sur les prix des forfaits;
- la diminution des frais de dépassement de données attribuable à l'adoption plus généralisée par les abonnés de forfaits mensuels offrant une limite plus élevée d'utilisation des données, notamment les forfaits de données illimitées;
- la diminution des produits tirés des services d'itinérance en raison de la baisse des déplacements aux États-Unis.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'effet des augmentations des tarifs;
- l'incidence favorable de l'ajustement, en 2024, de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 202 187 abonnés.

Les **activations brutes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles** ont diminué de 7,7 % au T1 2025 par rapport au T1 2024, en raison de la diminution du nombre d'activations brutes d'abonnés des services postpayés, en partie contrebalancée par l'augmentation du nombre d'activations brutes d'abonnés des services prépayés.

- Les **activations brutes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles** ont diminué de 12,7 % pour le trimestre par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la baisse d'activités dans le secteur, du ralentissement de la croissance démographique attribuable à la politique gouvernementale en matière d'immigration et de la baisse des activations d'abonnés apportant leurs propres appareils de moins grande valeur qui reflète l'accent que nous mettons sur les activations d'abonnés à valeur plus élevée, facteurs en partie contrebalancés par l'augmentation des activations.
- Les **activations brutes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles** ont augmenté de 5,5 % au T1 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, car l'activité sur le marché a changé d'orientation, les services prépayés et la capacité de distribution élargie ayant pris le pas sur les marques économiques postpayées.

Les **pertes nettes d'abonnés utilisant des téléphones mobiles** se sont chiffrées à 596 abonnés au T1 2025 comparativement à des activations nettes de 25 208 abonnés au T1 2024, soit une baisse de 25 804 activations nettes d'un exercice à l'autre, ce qui reflète une diminution des activations nettes d'abonnés des services postpayés, partiellement contrebalancée par une augmentation des activations nettes d'abonnés des services prépayés.

- Les **pertes nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles** se sont élevées à 9 598 abonnés au T1 2025, contre des activations nettes d'abonnés de 45 247 au T1 2024, soit une baisse de 54 845 activations nettes, en raison surtout de la diminution des activations brutes d'abonnés.
- Les **activations nettes d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles**, qui se sont établies à 9 002 au T1 2025, se sont améliorées de 29 041 par rapport aux pertes nettes d'abonnés de 20 039 enregistrées au T1 2024, en raison de l'augmentation des activations brutes et de la diminution des désactivations d'abonnés.

Le **taux de désabonnement combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles** s'est établi à 1,55 % au T1 2025, en baisse de 0,04 point par rapport au T1 2024.

- Le **taux de désabonnement des abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles** s'est chiffré à 1,21 % au T1 2025 et est demeuré stable par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, car nos investissements accrus dans la fidélisation de la clientèle ont commencé à porter leurs fruits.
- Le **taux de désabonnement des abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles** s'est élevé à 5,77 % au T1 2025, soit une hausse de 0,03 pt par rapport au T1 2024, en raison de la hausse du niveau d'activité sur le marché, ainsi que de l'ajustement, en 2024, de notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles afin d'en retirer 202 187 abonnés, ce qui a été atténué par une diminution des désactivations d'abonnés découlant du succès des offres visant la fidélisation liées à Lucky Mobile.

Les **abonnés utilisant des téléphones mobiles** au 31 mars 2025 totalisaient 10 287 978, en hausse de 0,8 % par rapport à 10 206 452 abonnés enregistrés à la fin du T1 2024. De ce nombre, on compte 9 520 838 abonnés des services postpayés, soit une hausse de 1,7 % par rapport à 9 362 275 abonnés à la fin du T1 2024, et 767 140 abonnés des services prépayés, soit une baisse de 9,1 % par rapport à 844 177 abonnés à la fin du T1 2024.

Les **activations nettes d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés** ont diminué de 45,8 % au T1 2025, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse des désactivations d'Internet des objets (IdO) des entreprises à faible RMU découlant principalement d'une entreprise cliente, contrebalancée en partie par la baisse des pertes nettes liées aux appareils de données.

Les **abonnés utilisant des appareils mobiles connectés** au 31 mars 2025 totalisaient 3 079 414, en hausse de 10,0 % par rapport à 2 798 954 abonnés enregistrés à la fin du T1 2024.

Services de données filaires

Services Internet haute vitesse de détail

	T1 2025	T1 2024	Variation	% de variation
Activations nettes d'abonnés des services de détail	9 515	31 078	(21 563)	(69,4) %
Abonnés des services de détail ⁽¹⁾⁽²⁾	4 416 962	4 496 712	(79 750)	(1,8) %

(1) Au T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail de 80 666 abonnés au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ce service. En outre, au début du T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail de 2 783 abonnés afin d'ajuster le nombre pour tenir compte des désactivations d'abonnés de l'exercice précédent à la suite d'un examen du compte de nos abonnés.

(2) En raison d'une récente décision du CRTC visant les services d'accès Internet haute vitesse de gros, nous ne sommes plus en mesure de revendre des services Internet par câble à de nouveaux clients dans notre zone de couverture des services sur fil depuis le 12 septembre 2024 et, par conséquent, nous avons retiré la totalité des 106 259 abonnés existants des services par câble dans la zone de couverture des services sur fil de notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail à cette date.

Les **activations nettes d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail** ont diminué de 69,4 % au T1 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison des offres promotionnelles accrocheuses des concurrents et de la hausse du nombre de clients dont les offres promotionnelles ont pris fin, ce qui a donné lieu à une augmentation du taux de désabonnement, ainsi qu'en raison de la diminution de l'expansion de la zone de couverture du réseau de fibre et du ralentissement de la croissance du marché, ce qui s'explique en partie par la baisse de l'immigration.

Les **abonnés des services Internet haute vitesse de détail** totalisaient 4 416 962 au 31 mars 2025, en baisse de 1,8 % par rapport à 4 496 712 abonnés à la fin du T1 2024. Au T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail de 80 666 abonnés au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ce service. En outre, au début du T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services Internet haute vitesse de détail de 2 783 abonnés afin d'ajuster le nombre pour tenir compte des désactivations d'abonnés de l'exercice précédent à la suite d'un examen du compte de nos abonnés.

Services de télé IP de détail

	T1 2025	T1 2024	Variation	% de variation
(Pertes) activations nettes d'abonnés des services de télé IP de détail	(15 971)	14 174	(30 145)	n.s.
Abonnés des services de télé IP de détail ⁽¹⁾⁽²⁾	2 116 541	2 084 516	32 025	1,5 %

n.s. : non significatif

- (1) Au T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail de 441 abonnés au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ce service.
- (2) Au T2 2024, nous avons augmenté notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail de 40 997 abonnés pour aligner le calcul de la désactivation de nos services de télé en continu Télé Fibe sur celui de notre service Télé Fibe traditionnel.

Les **pertes nettes d'abonnés des services de télé IP de détail** se sont chiffrées à 15 971 au T1 2025 comparativement à des activations nettes d'abonnés de 14 174 au T1 2024, soit une baisse de 30 145 activations nettes d'abonnés, laquelle s'explique par l'utilisation moindre liée à la baisse des activations des services Internet, l'intensité accrue de la concurrence, la diminution des activations brutes liées à nos services de télé en continu Télé Fibe découlant de l'accent mis sur l'accroissement de la clientèle représentant une plus grande valeur et la substitution plus importante en faveur des services par contournement.

Les **abonnés des services de télé IP de détail** totalisaient 2 116 541 au 31 mars 2025, en hausse de 1,5 % comparativement à 2 084 516 à la fin du T1 2024. Au T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des services de télé IP de détail de 441 abonnés au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ce service.

Services voix filaires

	T1 2025	T1 2024	Variation	% de variation
Pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail	(47 430)	(43 911)	(3 519)	(8,0) %
Abonnés des SAR filaires résidentiels de détail ⁽¹⁾	1 772 611	1 977 706	(205 095)	(10,4) %

- (1) Au T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail de 14 150 abonnés au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ce service.

Les **pertes nettes d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail** ont augmenté de 8,0 % au T1 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison du nombre moindre d'activations brutes imputable à la substitution technologique continue en faveur des services sans fil et Internet, ainsi que de l'utilisation moindre liée à la baisse des activations des services Internet.

Les **abonnés des SAR filaires résidentiels de détail** se chiffraient à 1 772 611 au 31 mars 2025, soit une baisse de 10,4 % par rapport à 1 977 706 abonnés à la fin du T1 2024. Au T1 2025, nous avons réduit notre clientèle d'abonnés des SAR filaires résidentiels de détail de 14 150 abonnés au 31 mars 2025, car nous avons cessé de vendre de nouveaux forfaits des marques Distributel, Acanac, Oricom et B2B2C pour ce service.

Mise à jour des perspectives pour 2025

En date du rapport de gestion annuel 2024 de BCE, nous prévoyions, sur nos marchés d'affaires, une amélioration de la performance financière grâce à l'augmentation des ventes de produits et des dépenses de projet des grandes entreprises clientes, conjuguée à la croissance du nombre d'abonnés des services sans fil. Nous nous attendons toujours à une amélioration de la performance financière dans nos marchés d'affaires en 2025, qui sera favorisée par les dépenses de projet liées aux services technologiques, à la cybersécurité et à l'IA, conjuguées à la croissance du nombre d'abonnés des services sans fil, mais non par les ventes de produits. La diminution prévue des ventes de produits en 2025 s'explique surtout par une baisse attendue du nombre de produits achetés par les grandes entreprises clientes qui font face à une incertitude accrue quant aux conditions économiques futures.

Hypothèses

En date du présent rapport de gestion, nos déclarations prospectives énoncées dans le rapport de gestion annuel 2024 de BCE, mises à jour ou complétées dans le présent rapport de gestion, reposent sur certaines hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses suivantes, les hypothèses mentionnées dans l'analyse du secteur d'activité Bell Média présentée à la section 3.2, *Bell Média*, du présent rapport de gestion ainsi que les hypothèses relatives à l'économie et au marché et les autres hypothèses mentionnées à la section 1.3, *Hypothèses*, du présent rapport de gestion.

- Une part du marché des ajouts nets d'abonnés des services utilisant des téléphones mobiles dans le sans-fil pour les exploitants nationaux demeurant stable, voire légèrement inférieure, alors que nous faisons face à une intensification de la concurrence et de l'activité promotionnelle dans toutes les régions et sur tous les segments de marché.
- La poursuite de l'expansion et du déploiement du réseau sans fil 5G et du réseau sans fil 5G+, tout en offrant une couverture et une qualité concurrentielles.
- La poursuite de la diversification de notre stratégie de distribution, en mettant l'accent sur l'accroissement des transactions directement avec le consommateur et en ligne.
- Une légère baisse du RMU combiné des abonnés utilisant des téléphones mobiles en raison des pressions concurrentielles sur les prix.
- La poursuite de l'adoption par la clientèle d'affaires de solutions évoluées 5G, 5G+ et d'IdO.
- La poursuite de l'expansion des services de technologies issus des récentes acquisitions réalisées sur le marché des services aux entreprises, en tirant parti de nos canaux de vente et de l'expertise technique des entreprises acquises.
- L'accroissement de la disponibilité des combinés sans fil et la stabilité des prix des appareils et des marges connexes.
- Un ralentissement du déploiement du réseau de fibre à des foyers et à des entreprises supplémentaires dans la zone de couverture des services sur fil.
- Une croissance continue du nombre d'abonnés des services Internet de détail.
- L'accentuation de la substitution technologique par le sans-fil et les services Internet.
- Un accent soutenu sur l'offre de forfaits de services résidentiels et familiaux à l'intention de la clientèle des services mobiles, Internet et de contenu.
- La migration continue des grandes entreprises clientes vers les systèmes sur IP.
- Les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros.
- La mise à l'épreuve des catégories de produits qui génèrent habituellement des marges élevées par l'offre, en croissance au Canada, de services sur demande des grands fournisseurs mondiaux de solutions d'affaires pour la transmission de la voix et de données au moyen de services en nuage et par contournement, qui, dans bien des cas, sont également des services vendus par Bell Marchés Affaires afin d'assurer la continuité des relations avec les clients et la création d'occasions de croissance des produits des activités ordinaires connexes.
- L'adoption plus généralisée par les abonnés des services par contournement entraînant la réduction des forfaits télé et la diminution de la clientèle d'abonnés des EDR.
- La réalisation d'économies de coûts du fait de l'efficacité opérationnelle découlant de notre zone de couverture du réseau de fibre au moyen de connexions directes, des changements liés aux comportements des consommateurs, de l'innovation au chapitre des produits, de l'adoption du numérique et de l'IA, de l'amélioration des produits et des services, de l'augmentation des fonctions libre-service, de nouveaux investissements dans les centres d'appels et le numérique, d'autres améliorations au chapitre de l'expérience en matière de service à la clientèle, de la réduction du nombre de postes de cadre, notamment à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, et de la réduction des taux contractuels des fournisseurs.
- L'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités liées aux communications et aux services technologiques.

3.2 Bell Média

Principaux faits récents touchant nos activités

Acquisition d'une participation majoritaire dans le distributeur mondial de contenu Sphere Abacus

Le 1^{er} mai 2025, Bell Média a réalisé l'acquisition annoncée précédemment d'une participation majoritaire dans le distributeur mondial de contenu Sphere Abacus par l'intermédiaire de sa société mère, Sphère Média International. Grâce à Sphere Abacus, Bell Média est en mesure d'accroître l'accessibilité du contenu canadien et la visibilité des créateurs canadiens auprès des auditoires internationaux. Dans le cadre de cette acquisition, la société britannique Sphere Abacus deviendra le principal distributeur international des droits de distribution détenus par Bell Media, ce qui permettra à cette dernière de participer encore plus à la chaîne de valeur de création de contenu. Bell Media conserve sa participation minoritaire actuelle dans Sphere Media.

Lancement d'une offre de télévision connectée en direct pour la publicité sportive

Bell Média a lancé l'inventaire de la télévision connectée en direct sur TSN. Cette initiative numérise une partie de l'inventaire linéaire de TSN, rendant plusieurs sports en direct facilement accessibles sur les téléviseurs connectés. Elle permet de diffuser de la publicité adressable personnalisée aux différents foyers ou appareils en fonction de données démographiques et comportementales. Le nouvel inventaire de la télévision connectée en direct sur TSN génère plus de 50 millions d'impressions mensuelles et ne cesse de croître. L'inventaire sur RDS devrait être accessible plus tard cette année.

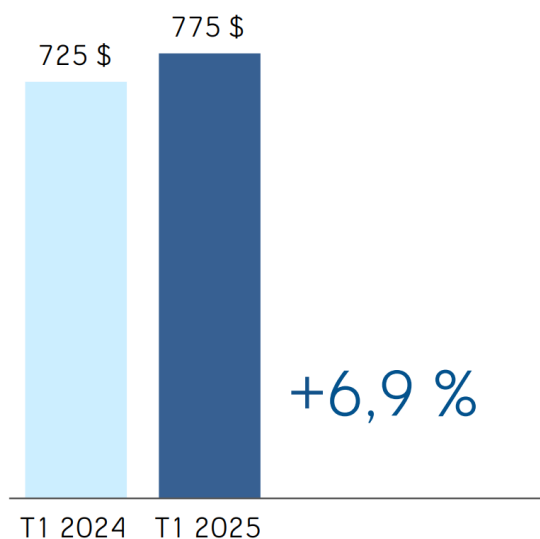
Analyse de la performance financière

Faits saillants de la performance au T1 2025

Bell Média

Produits des activités ordinaires

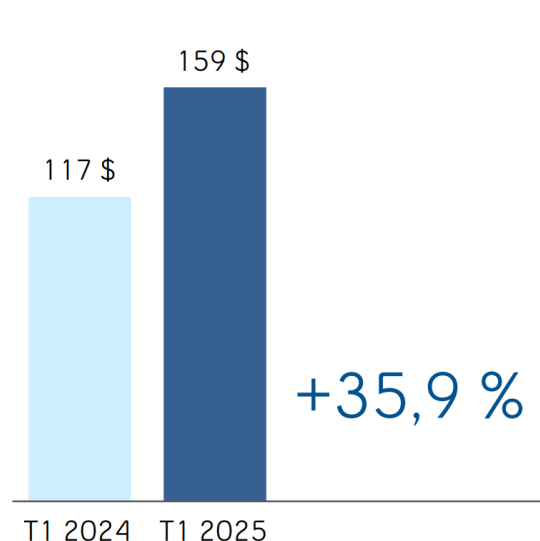
(en millions de dollars)



Bell Média

BAIIA ajusté

(en millions de dollars)



Résultats de Bell Média

Produits des activités ordinaires

	T1 2025	T1 2024	Variation (\$)	% de variation
Produits externes	691	642	49	7,6 %
Produits intersectoriels	84	83	1	1,2 %
Produits d'exploitation tirés de Bell Média	775	725	50	6,9 %

Les **produits d'exploitation tirés de Bell Média** ont augmenté de 6,9 % au T1 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la hausse des produits tirés des frais d'abonnement et de la publicité et des autres produits, y compris l'augmentation de 12,0 % d'un exercice à l'autre des produits liés au contenu numérique⁽¹⁾.

- Les **produits tirés de la publicité** ont augmenté de 3,9 % au T1 2025 par rapport au T1 2024, en raison de la hausse des produits tirés des activités d'affichage extérieur du fait de l'acquisition d'OUTEDGE Media Canada (OUTEDGE) en juin 2024, qui a contribué à la croissance de 4,3 % des produits tirés de la publicité des services numériques et à la hausse des produits tirés de la formule d'abonnement à Crave et à la télévision connectée soutenue par la publicité. En outre, l'augmentation des produits tirés de la publicité a tiré parti de l'augmentation de la demande pour le contenu sportif, de l'amélioration de la performance d'un exercice à l'autre liée à la diffusion du Super Bowl LIX et de la 97^e cérémonie des Oscars, et de la hausse des dépenses publicitaires liées aux élections fédérales canadiennes. Cette croissance a été atténuée par le recul persistant de la demande de publicité traditionnelle à la télé, surtout en ce qui a trait aux chaînes généralistes et aux chaînes spécialisées axées sur le divertissement.
- Les **produits tirés des frais d'abonnement** ont augmenté de 7,8 % au T1 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la croissance des produits tirés de Crave et des services de diffusion en continu de sports, qui s'explique principalement par l'augmentation du nombre d'abonnés aux services de diffusion en continu directement aux consommateurs.
- Les **autres produits** ont augmenté au T1 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait de la hausse des ventes de programmes et de l'acquisition d'OUTEDGE.

(1) Les produits liés au contenu numérique comprennent les produits tirés de la publicité sur les plateformes numériques, dont les sites Web, les applications mobiles, les applications sur les téléviseurs connectés et les actifs et plateformes numériques d'affichage extérieur, ainsi que de la publicité sur les plateformes d'achat numériques de Bell, de même que les produits tirés des frais d'abonnement des services directement aux consommateurs et des services de vidéos sur demande.

Coûts d'exploitation et BAIIA ajusté

	T1 2025	T1 2024	Variation (\$)	% de variation
Coûts d'exploitation	(616)	(608)	(8)	(1,3) %
BAIIA ajusté	159	117	42	35,9 %
Marge du BAIIA ajusté	20,5 %	16,1 %		4,4 pts

Les **coûts d'exploitation de Bell Média** ont augmenté de 1,3 % au T1 2025, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison des facteurs suivants :

- l'augmentation des coûts découlant de l'acquisition d'OUTEDGE;
- la hausse des coûts liés au contenu, y compris les droits des ententes contractuelles.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- les initiatives de réduction des coûts liées aux réductions de personnel et les autres gains d'efficacité opérationnelle.

Le **BAIIA ajusté de Bell Média** a augmenté de 35,9 % au T1 2025 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation des produits d'exploitation, partiellement contrebalancée par la hausse des coûts d'exploitation.

Hypothèses

En date du présent rapport de gestion, nos déclarations prospectives énoncées dans le rapport de gestion annuel 2024 de BCE, mises à jour ou complétées dans le présent rapport de gestion, reposent sur certaines hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les hypothèses suivantes, les hypothèses mentionnées dans l'analyse du secteur d'activité Bell SCT présentée à la section 3.1, *Bell SCT*, du présent rapport de gestion ainsi que les hypothèses relatives à l'économie et au marché et les autres hypothèses mentionnées à la section 1.3, *Hypothèses*, du présent rapport de gestion.

- Des produits liés au contenu numérique totaux qui refléteront la mise à profit de la croissance des applications sur les téléviseurs connectés, de la publicité directement aux consommateurs et des abonnés, ainsi que la croissance des services numériques liés à notre entreprise d'affichage extérieur, facteurs qui devraient contribuer à la mise en œuvre de notre stratégie des médias numériques d'abord.
- La mise à profit de données internes pour améliorer le ciblage, la prestation de services publicitaires, y compris une expérience de visionnement personnalisée, et l'attribution.
- La croissance continue des coûts du contenu média pour obtenir du contenu de qualité.
- L'exploitation continue de Crave, de RDS, de TSN et de TSN+ grâce à l'élargissement de la distribution, à une offre de contenu optimisée et à l'amélioration de l'expérience utilisateur.
- Un soutien continu du contenu original en français privilégiant les plateformes numériques comme Crave, Noovo.ca et iHeartRadio Canada, pour mieux servir notre clientèle francophone en lui offrant une expérience numérique personnalisée.
- La capacité d'acquérir et de produire avec succès des émissions à cotes d'écoute élevées et du contenu différencié.
- L'établissement et le maintien d'ententes stratégiques relativement à l'approvisionnement en contenu sur tous les écrans et toutes les plateformes.
- L'absence d'incidence défavorable significative de nature financière, opérationnelle ou concurrentielle découlant de modifications ou de l'application de la réglementation sur nos activités dans notre secteur des médias.

4 Gestion financière et des capitaux

La présente rubrique vous indique comment nous gérons notre encaisse et nos sources de financement afin de déployer notre stratégie et de produire des résultats financiers. Elle présente une analyse de notre situation financière, de nos flux de trésorerie et de notre liquidité sur une base consolidée.

4.1 Dette nette

	31 mars 2025	31 décembre 2024	Variation (\$)	% de variation
Dette à long terme	33 869	32 835	1 034	3,1%
moins : 50 % des titres d'emprunt subordonnés de rang inférieur ⁽¹⁾	(2 225)	—	(2 225)	n.s.
Dette à court terme	5 323	7 669	(2 346)	(30,6%)
50 % des actions privilégiées ⁽²⁾	1 741	1 767	(26)	(1,5%)
Trésorerie	(1 049)	(1 572)	523	33,3%
Équivalents de trésorerie	(3)	—	(3)	n.s.
Placements à court terme	—	(400)	400	100,0%
Dette nette	37 656	40 299	(2 643)	(6,6%)

n.s. : non significatif

(1) Une proportion de 50 % des titres d'emprunt de rang inférieur au 31 mars 2025 est exclue, car elle bénéficie d'un traitement en fonds propres de la part de certaines agences de notation.

(2) Une proportion de 50 % des actions privilégiées en circulation représentant 3 481 millions \$ et 3 533 millions \$ au 31 mars 2025 et au 31 décembre 2024, respectivement, sont classées en tant que dettes afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences de notation.

La diminution de 2 346 millions \$ de la dette à court terme et l'augmentation de 1 034 millions \$ de la dette à long terme s'expliquent par :

- le remboursement à l'échéance des débentures MTN, série M-47, d'un montant en capital total de 1 500 millions \$;
- le remboursement à l'échéance des débentures MTN, série M-49, d'un montant en capital total de 600 millions \$;
- le rachat de billets, par Bell Canada, dans le cadre d'offres publiques de rachat, pour un prix de rachat total en trésorerie de 633 millions \$ US (903 millions \$ CA) :
 - un montant en capital de 174 millions \$ US (249 millions \$ CA) de billets de série US-2, dont le solde de capital s'établissait à 600 millions \$ US (856 millions \$ CA);
 - un montant en capital de 79 millions \$ US (112 millions \$ CA) de billets de série US-4, dont le solde de capital s'établissait à 500 millions \$ US (713 millions \$ CA);
 - un montant en capital de 183 millions \$ US (261 millions \$ CA) de billets de série US-5, dont le solde de capital s'établissait à 600 millions \$ US (856 millions \$ CA);
 - un montant en capital de 191 millions \$ US (273 millions \$ CA) de billets de série US-6, dont le solde de capital s'établissait à 650 millions \$ US (927 millions \$ CA);
 - un montant en capital de 217 millions \$ US (310 millions \$ CA) de billets de série US-7, dont le solde de capital s'établissait à 750 millions \$ US (1 070 millions \$ CA);
- le rachat, par Bell Canada, dans le cadre d'une offre publique de rachat, de débentures MTN, séries M-51 d'un montant en capital de 1 131 millions \$, dont le solde de capital s'établissait à 1 250 millions \$, pour un prix de rachat en trésorerie de 896 millions \$;
- la diminution des effets à payer (déduction faite des émissions) de 1 131 millions \$;
- la diminution nette de 719 millions \$ attribuable à la baisse des obligations locatives et d'autres dettes.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'émission par Bell Canada de billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série A, d'un montant en capital total de 1 000 millions \$ US (1 416 millions \$ CA);
- l'émission par Bell Canada de billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série B, d'un montant en capital total de 1 250 millions \$ US (1 771 millions \$ CA);
- l'émission par Bell Canada de billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série C, d'un montant en capital total de 1 250 millions \$.

La diminution de la trésorerie de 523 millions \$, la diminution des placements à court terme de 400 millions \$ et l'augmentation des équivalents de trésorerie de 3 millions \$ s'expliquent principalement par :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 3 952 millions \$, exclusion faite des paiements de capital au titre d'obligations locatives;
- la diminution des effets à payer (déduction faite des émissions) de 1 131 millions \$;
- des dépenses d'investissement de 729 millions \$;
- des dividendes de 602 millions \$ payés sur les actions ordinaires de BCE;
- les paiements de capital au titre d'obligations locatives de 304 millions \$;
- un montant de 64 millions \$ payé pour l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires de BCE en vue du règlement de paiements fondés sur des actions;
- des dividendes de 39 millions \$ payés sur les actions privilégiées de BCE;
- un montant de 37 millions \$ payé pour le rachat d'actions privilégiées de BCE;
- des dividendes en trésorerie de 13 millions \$ payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 4 437 millions \$;
- des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de 1 571 millions \$.

4.2 Données liées aux actions en circulation

Actions ordinaires en circulation	Nombre d'actions
En circulation au 1 ^{er} janvier 2025	912 283 103
Actions émises en vertu du régime d'actions différées	715
Actions émises en vertu du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions pour les actionnaires (RRD) de BCE	9 540 786
En circulation au 31 mars 2025	921 824 604

Après la clôture du trimestre, le 15 avril 2025, 10 701 213 actions ordinaires ont été nouvellement émises aux termes du RRD à l'intention des actionnaires inscrits en date du 14 mars 2025 détenant 312 818 741 actions ordinaires, pour un montant de 319 millions \$.

Options sur actions en cours	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
En cours au 1 ^{er} janvier 2025	6 545 819	61
Frappées de déchéance ou expirées	(1 042 645)	57
En cours et exerçables au 31 mars 2025	5 503 174	62

4.3 Flux de trésorerie

	T1 2025	T1 2024	Variation (\$)	% de variation
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 571	1 132	439	38,8 %
Dépenses d'investissement	(729)	(1 002)	273	27,2 %
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(39)	(46)	7	15,2 %
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	(13)	(14)	1	7,1 %
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	8	15	(7)	(46,7) %
Flux de trésorerie disponibles	798	85	713	n.s.
Paiements de capital au titre d'obligations locatives	(304)	(297)	(7)	(2,4) %
Flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives	494	(212)	706	n.s.
Acquisitions d'entreprises	1	(82)	83	n.s.
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	(8)	(15)	7	46,7 %
Diminution des placements à court terme	400	300	100	33,3 %
Licences de spectre	—	(104)	104	100,0 %
Autres activités d'investissement	(11)	(10)	(1)	(10,0) %
(Diminution) augmentation des effets à payer	(1 131)	979	(2 110)	n.s.
Émission de titres d'emprunt à long terme	4 437	2 191	2 246	n.s.
Remboursements sur la dette à long terme, exclusion faite des paiements de capital au titre d'obligations locatives	(3 952)	(1 816)	(2 136)	n.s.
Achat d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions	(64)	(104)	40	38,5 %
Rachat d'actions privilégiées	(37)	(38)	1	2,6 %
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires	(602)	(883)	281	31,8 %
Autres activités de financement	(47)	(18)	(29)	n.s.
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(523)	242	(765)	n.s.
Augmentation (diminution) nette des équivalents de trésorerie	3	(54)	57	n.s.

n.s. : non significatif

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation du premier trimestre de 2025 ont augmenté de 439 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait principalement de la hausse des fonds provenant du fonds de roulement et de la baisse de l'impôt sur le résultat payé, facteurs neutralisés en partie par la hausse des intérêts payés.

Les flux de trésorerie disponibles du premier trimestre de 2025 ont augmenté de 713 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la hausse des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, compte non tenu des coûts liés aux acquisitions et autres payés, et de la baisse des dépenses d'investissement.

Dépenses d'investissement

	T1 2025	T1 2024	Variation (\$)	% de variation
Bell SCT	704	975	271	27,8 %
<i>Intensité du capital⁽¹⁾</i>	13,4 %	18,1 %		4,7 pts
Bell Média	25	27	2	7,4 %
<i>Intensité du capital</i>	3,2 %	3,7 %		0,5 pt
BCE	729	1 002	273	27,2 %
<i>Intensité du capital</i>	12,3 %	16,7 %		4,4 pts

(1) L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation. Se reporter à la section 8.6, IPC, du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

Les **dépenses d'investissement de BCE** ont totalisé 729 millions \$ au T1 2025, en baisse de 27,2 % ou 273 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui correspond à un ratio d'intensité du capital de 12,3 %, en baisse de 4,4 pts par rapport au T1 2024. Cette baisse s'explique par la diminution des dépenses d'investissement de Bell SCT de 271 millions \$ d'un exercice à l'autre, en raison de la réduction prévue des dépenses d'investissement qui est attribuable en grande partie au ralentissement du déploiement de notre réseau de fibre jusqu'aux locaux de l'abonné (FTTP) et à des décisions réglementaires qui découragent les investissements dans le réseau.

Licences de spectre

Le 30 novembre 2023, Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité) a obtenu le droit d'acquérir 939 licences de spectre de la bande de 3 800 mégahertz (MHz) dans l'ensemble du Canada pour un paiement de 518 millions \$. Le 17 janvier 2024, Bell Mobilité a versé à Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) un premier paiement de 104 millions \$ qui représente 20 % du paiement total.

Instruments d'emprunt

2025

Au premier trimestre de 2025, nous avons remboursé des titres d'emprunt, déduction faite des émissions, notamment :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 4 256 millions \$, notamment :
 - le remboursement à l'échéance des débentures MTN, série M-47, d'un montant en capital total de 1 500 millions \$;
 - le remboursement à l'échéance des débentures MTN, série M-49, d'un montant en capital total de 600 millions \$;
 - le rachat par Bell Canada, dans le cadre d'offres publiques de rachat, pour un prix d'achat total en trésorerie de 633 millions \$ US (903 millions \$ CA), d'un montant en capital total de 844 millions \$ US (1 205 millions \$ CA) représentant une partie du montant en capital impayé de cinq de ses séries de billets américains. Se reporter à la section 4.1, *Dette nette*, du présent rapport de gestion pour plus de détails.
 - le rachat, par Bell Canada, dans le cadre d'une offre publique de rachat, pour un prix d'achat total en trésorerie de 896 millions \$, de débentures MTN, séries M-51, d'un montant en capital de 1 131 millions \$, dont le solde de capital s'établissait à 1 250 millions \$;
 - les paiements de capital au titre d'obligations locatives de 304 millions \$;
 - les paiements nets au titre d'autres dettes de 53 millions \$;
- le remboursement de 1 131 millions \$ (déduction faite des émissions) d'effets à payer.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 4 437 millions \$ comportant :
 - l'émission de billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série A, d'un montant en capital total de 1 000 millions \$ US (1 416 millions \$ CA);
 - l'émission de billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série B, d'un montant en capital total de 1 250 millions \$ US (1 771 millions \$ CA);
 - l'émission de billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série C, d'un montant en capital total de 1 250 millions \$.

2024

Au premier trimestre de 2024, nous avons émis des titres d'emprunt, déduction faite des remboursements, notamment :

- l'émission de titres d'emprunt à long terme de 2 191 millions \$ comportant :
 - l'émission de billets, série US-9, d'un montant en capital total de 700 millions \$ US (942 millions \$ CA);
 - l'émission de billets, série US-10, d'un montant en capital total de 750 millions \$ US (1 009 millions \$ CA);
 - l'augmentation de 243 millions \$ des emprunts en cours aux termes de l'entente de prêts commerciaux non engagés de Bell Mobilité, facteur partiellement contrebalancé par les escomptes de 3 millions \$ sur nos émissions de titres d'emprunt;
- l'émission (déduction faite des remboursements) d'effets à payer de 979 millions \$.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- le remboursement de titres d'emprunt à long terme de 2 113 millions \$ comportant :
 - le remboursement des débentures MTN, série M-44, d'un montant en capital total de 1 000 millions \$;
 - le remboursement des billets, série US-3, d'un montant en capital total de 600 millions \$ US (748 millions \$ CA);
 - les paiements de capital au titre d'obligations locatives de 297 millions \$;
 - les paiements nets au titre d'autres dettes de 68 millions \$.

Rachat d'actions privilégiées

2025

Au T1 2025, aux termes de son offre publique de rachat (OPRA) dans le cours normal des activités, BCE a racheté et annulé 2 087 005 actions privilégiées de premier rang pour un coût total de 37 millions \$.

Après la clôture du trimestre, aux termes de son OPRA dans le cours normal des activités, BCE a racheté et annulé 1 829 690 actions privilégiées de premier rang pour un coût total de 31 millions \$.

2024

Au T1 2024, aux termes de son OPRA dans le cours normal des activités, BCE a racheté et annulé 2 113 588 actions privilégiées de premier rang pour un coût total de 38 millions \$.

Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires

Au premier trimestre de 2025, les dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires ont diminué de 281 millions \$ par rapport au T1 2024, car 9 540 786 actions ordinaires ont été nouvellement émises aux termes du RRD, pour un montant de 314 millions \$, ce qui a été en partie contrebalancé par un dividende plus élevé payé au T1 2025, soit 0,9975 \$ par action ordinaire comparativement à 0,9675 \$ par action ordinaire au T1 2024.

4.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour le trimestre clos le 31 mars 2025, nous avons comptabilisé une augmentation au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et un profit, avant impôt, dans les autres éléments de bénéfice global de 99 millions \$, attribuables au rendement plus élevé que prévu des actifs des régimes, neutralisés en partie par l'augmentation de l'effet de la limite de l'actif. Le taux d'actualisation est resté inchangé à 4,7 % par rapport au 31 décembre 2024.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2024, nous avons comptabilisé une augmentation au titre de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et un profit, avant impôt, dans les autres éléments de bénéfice global de 429 millions \$, attribuables à la hausse du taux d'actualisation de 4,9 % au 31 mars 2024, alors qu'il était de 4,6 % au 31 décembre 2023, facteur en partie contrebalancé par le rendement moins élevé que prévu des actifs des régimes et une augmentation de l'effet de la limite de l'actif.

4.5 Gestion des risques financiers

Juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur de certains instruments financiers évalués au coût amorti dans les états consolidés de la situation financière (états de la situation financière).

			31 mars 2025		31 décembre 2024	
Classement		Méthode d'établissement de la juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur ⁽¹⁾
Titres d'emprunt et autres dettes	Dettes à court terme et dettes à long terme	Prix de marché des titres d'emprunt	31 282	29 761	31 247	30 022

(1) Nous avons reclassé les montants de la période précédente afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière.

Classement		Juste valeur			
		Valeur comptable de l'actif (du passif)	Prix de marché d'actifs enregistrés dans des marchés actifs (niveau 1)	Données observables sur le marché (niveau 2) ⁽¹⁾	Données d'entrée non observables sur le marché (niveau 3) ⁽²⁾
31 mars 2025					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	881	37	—	844
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	(353)	—	(353)	—
Autres	Autres actifs non courants	233	—	233	—
31 décembre 2024					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	877	35	—	842
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	(368)	—	(368)	—
Autres	Autres actifs non courants	225	—	225	—

(1) Données observables sur le marché, telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.

(2) Données d'entrée non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/produits des activités ordinaires et cours/bénéfice. Les variations de nos hypothèses d'évaluation à l'égard de certains placements dans des sociétés fermées pourraient donner lieu à une variation importante de la juste valeur de nos instruments financiers de niveau 3.

(3) Les profits et pertes latents sont comptabilisés dans les Autres éléments de bénéfice global dans les états consolidés du résultat global et sont reclassés hors du poste Cumul des autres éléments de bénéfice global dans le poste Déficit dans les états de la situation financière lorsqu'ils sont réalisés.

Risque de marché

Risque de change

En 2025, après le rachat d'une partie de la dette avant son échéance, nous avons dénoué une partie proportionnelle des swaps de devises et de taux d'intérêt correspondants utilisés pour couvrir le risque de change lié au dollar américain associé à cette dette. Plus précisément, nous avons dénoué des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 174 millions \$ US (235 millions \$ CA) liés à nos billets de série US-2; de 79 millions \$ US (100 millions \$ CA) liés à nos billets de série US-4; de 183 millions \$ US (230 millions \$ CA) liés à nos billets de série US-5; de 191 millions \$ US (241 millions \$ CA) liés à nos billets de série US-6; et de 217 millions \$ US (276 millions \$ CA) liés à nos billets de série US-7. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt à la date de dénouement correspondait à un passif net de 110 millions \$, ce qui reflète la juste valeur initiale des swaps de devises et de taux d'intérêt liés à nos billets de série A et B décrits ci-dessous.

En 2025, nous avons conclu des swaps de devises d'un montant notionnel de 1 000 millions \$ US (1 398 millions \$ CA) échéant en 2025 pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série A venant à échéance en 2055. En outre, en 2025, nous avons dénoué une partie de ces swaps de devises d'un montant notionnel de 422 millions \$ US (590 millions \$ CA). La juste valeur de ces swaps à la date de leur dénouement correspondait à 5 millions \$. La juste valeur de la tranche restante des swaps de devises d'un montant notionnel de 578 millions \$ US (808 millions \$ CA) au 31 mars 2025 correspondait à un montant de 14 millions \$ comptabilisé au poste *Autres actifs courants* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons conclu des swaps de devises d'un montant notionnel de 1 250 millions \$ US (1 769 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série B venant à échéance en 2055. Les swaps de devises sont venus à échéance en 2025. La juste valeur des swaps de devises à l'échéance s'élevait à 13 millions \$. Par la suite, nous avons conclu des swaps de devises d'un montant notionnel de 828 millions \$ US (1 167 millions \$ CA) venant à échéance en 2025 pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série B. La juste valeur des swaps de devises au 31 mars 2025 correspondait à un montant de 13 millions \$, comptabilisé au poste *Autres actifs courants* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 422 millions \$ US (651 millions \$ CA) échéant en 2030 pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent les billets de série A venant à échéance en 2055. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt au 31 mars 2025, qui reflète un passif net initial de 55 millions \$ au dénouement des swaps de devises mentionnés précédemment, correspondait à un passif net de 52 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Autres actifs non courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 422 millions \$ US (649 millions \$ CA) échéant en 2035 pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent les billets de série B venant à échéance en 2055. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt au 31 mars 2025, qui reflétait un passif net initial de 55 millions \$ au dénouement des swaps de devises et de taux d'intérêt mentionnés précédemment, correspondait à un passif net de 52 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Autres actifs non courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

Le tableau suivant présente des détails sur les contrats de change à terme et les options en cours au 31 mars 2025.

Type de couverture	Monnaie d'achat	Montant à recevoir	Monnaie de vente	Montant à payer	Échéance	Élément couvert
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	\$ US	1 119	\$ CA	1 605	2025	Emprunts
Flux de trésorerie	\$ US	705	\$ CA	1 015	2025	Papier commercial
Flux de trésorerie	\$ US	521	\$ CA	678	2025	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	PHP	2 411	\$ CA	56	2025	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	\$ US	539	\$ CA	715	2026	Acquisitions prévues
Économique	\$ US	676	\$ CA	925	2025	Acquisitions prévues
Économique – swaps	\$ CA	423	\$ US	302	2025	Acquisitions prévues
Économique – options ⁽²⁾	\$ US	585	\$ CA	804	2025	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ US	386	\$ CA	522	2025	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	621	\$ CA	831	2025	Acquisitions prévues
Économique – swaps	\$ US	102	\$ CA	140	2026	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ US	120	\$ CA	158	2026	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ CA	348	\$ US	240	2026	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	150	\$ CA	197	2026	Acquisitions prévues
Économique – swaps	\$ US	200	\$ CA	275	2027	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ CA	360	\$ US	240	2028	Acquisitions prévues

(1) Contrats à terme visant à couvrir les emprunts garantis par des créances dans le cadre de notre programme de titrisation.

(2) Options de change contenant une clause à effet de levier et un profit plafond.

L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait un profit de 58 millions \$ (perte de 184 millions \$) comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 mars 2025 et un profit de 140 millions \$ (perte de 127 millions \$) comptabilisé(e) au poste *Autres éléments de bénéfice global* au 31 mars 2025, toutes les autres variables restant constantes.

Risque de taux d'intérêt

En 2025, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 372 millions \$ US (531 millions \$ CA) échéant en 2030 pour couvrir la juste valeur de nos billets de série A qui viennent à échéance en 2055. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt au 31 mars 2025 correspondait à un actif net de 3 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Autres actifs non courants* et *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 372 millions \$ US (531 millions \$ CA) échéant en 2035 pour couvrir la juste valeur de nos billets de série B qui viennent à échéance en 2055. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt au 31 mars 2025 correspondait à un actif net de 5 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Autres actifs non courants* et *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons dénoué des taux plancher garantis échéant en 2029, d'un montant notionnel de 350 millions \$ utilisés pour couvrir économiquement le coût financier de nos débentures MTN, série M-62, échéant en 2029. En 2025, nous avons également dénoué des swaps de taux d'intérêt échéant en 2029, d'un montant notionnel de 105 millions \$ utilisés pour couvrir la juste valeur de nos débentures MTN, série M-62. La juste valeur des taux plancher garantis et des swaps de taux d'intérêt à la date du dénouement était de néant.

En 2025, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt différés, en vigueur à compter de 2025, d'un montant notionnel de 423 millions \$ et échéant en 2055, afin de couvrir l'exposition au risque de taux d'intérêt des futures émissions de titres

d'emprunt. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt différés au 31 mars 2025 correspondait à un passif de 13 millions \$, comptabilisé au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* des états de la situation financière.

En 2025, nous avons conclu, puis dénoué, des swaps de devises variable-variable différés d'un montant notionnel de 350 millions \$ US (500 millions \$ CA) afin de couvrir économiquement le risque de taux d'intérêt de base au dénouement des swaps de devises et de taux d'intérêt mentionnés précédemment. La juste valeur de ces swaps de devises variable-variable différés à la date du dénouement correspondait à un passif de 3 millions \$.

L'incidence d'une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt serait un profit de 1 million \$ (perte de 5 millions \$) comptabilisé(e) dans le bénéfice net et un profit de 55 millions \$ (perte de 72 millions \$) comptabilisé(e) au poste *Autres éléments de bénéfice global* pour le trimestre clos le 31 mars 2025, toutes les autres variables restant constantes.

Risque lié aux fluctuations du cours de l'action

Nous utilisons des contrats à terme sur actions sur les actions ordinaires de BCE à titre de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres. La juste valeur de nos contrats à terme sur actions au 31 mars 2025 et au 31 décembre 2024 correspondait à un passif net de 414 millions \$ et de 429 millions \$, respectivement, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Un profit (une perte) de 1 million \$ et de (90) millions \$ ont été comptabilisés pour les trimestres clos les 31 mars 2025 et 2024, respectivement, en lien avec ces contrats à terme sur actions, au poste *Autres produits (charges)* dans les états du résultat net.

Une augmentation (diminution) de 5 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE donnerait lieu à un profit (une perte) de 18 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 mars 2025, toutes les autres variables restant constantes.

4.6 Notations

Les principales notations accordées à BCE et à Bell Canada demeurent inchangées par rapport à celles décrites à la section 6.6, *Notations* du rapport de gestion annuel 2024 de BCE.

4.7 Liquidité

Cette section contient des déclarations prospectives portant notamment sur les sources de liquidités que nous prévoyons affecter à nos besoins de liquidités pour 2025 et au financement de l'acquisition proposée par Bell Canada de Ziplly Fiber. Veuillez consulter la rubrique *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* au début du présent rapport de gestion.

Liquidités disponibles

Les liquidités disponibles⁽¹⁾ totalisaient 4,7 milliards \$ au 31 mars 2025, dont 1 049 millions \$ sous forme de trésorerie, 3 millions \$ sous forme d'équivalents de trésorerie, 700 millions \$ sous forme de montant disponible en vertu de notre programme de titrisation de créances et 3,0 milliards \$ sous forme de montant disponible en vertu de nos facilités de crédit renouvelable et liées à l'expansion engagées de 4,0 milliards \$ (étant donné le papier commercial en cours d'un montant de 1,0 milliard \$).

Les liquidités disponibles totalisaient 4,5 milliards \$ au 31 décembre 2024, dont 1 572 millions \$ sous forme de trésorerie, 400 millions \$ sous forme de placements à court terme, 700 millions \$ sous forme de montant disponible en vertu de notre programme de titrisation de créances et 1,8 milliard \$ sous forme de montant disponible en vertu de facilités de crédit renouvelable et liées à l'expansion engagées de 4,0 milliards \$ (étant donné le papier commercial en cours d'un montant de 2,2 milliards \$).

Nous prévoyons que la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme dont nous disposons, les montants disponibles en vertu de notre programme de titrisation de créances, nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et d'éventuels financements provenant des marchés financiers nous permettront de répondre à nos besoins de liquidités en 2025 pour couvrir les dépenses d'investissement, la capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le paiement des dividendes, le règlement des obligations contractuelles, les titres d'emprunt venant à échéance, les besoins au titre des activités en cours ainsi que d'autres besoins de liquidités.

Si nos besoins de liquidités pour 2025 devaient excéder notre trésorerie, nos équivalents de trésorerie et nos placements à court terme, les flux de trésorerie liés à nos activités d'exploitation et les fonds provenant de nos financements sur les marchés financiers et de notre programme de titrisation de créances, nous prévoyons que nous pourrions combler cette insuffisance au moyen de prélèvements sur les facilités de crédit engagées actuellement en place ou au moyen de nouvelles facilités, dans la mesure où ces ressources sont disponibles.

Nous surveillons constamment nos activités, les marchés financiers et l'économie canadienne dans le but de conserver des liquidités adéquates.

Facilités de crédit

Le 1^{er} novembre 2024, Bell Canada a conclu une lettre d'engagement (lettre d'engagement) visant une facilité de prêt à terme non garantie (facilité liée à Ziplly) libellée en dollars américains d'un montant de 3 700 millions \$ (5 319 millions \$ CA) sur laquelle elle peut prélever des montants pour financer l'acquisition de Ziplly Fiber. Au T1 2025, conformément aux modalités de la lettre d'engagement, Bell Canada a effectué des réductions de 965 millions \$ US (1 387 millions \$ CA) du montant total de la lettre d'engagement, ce qui a entraîné une diminution de l'engagement connexe à 2 735 millions \$ US (3 932 millions \$ CA).

Après la clôture du trimestre, Bell Canada a effectué d'autres réductions de 225 millions \$ US (314 millions \$ CA) du montant total de la lettre d'engagement, ce qui a entraîné une diminution de l'engagement connexe à 2 510 millions \$ US (3 618 millions \$ CA).

Après la clôture du trimestre, le 14 avril 2025, Bell Canada a conclu une entente de prêts à terme non garantis engagés de 700 millions \$ US (972 millions \$ CA) afin de financer certaines obligations d'achat. Une première avance d'un montant de 228 millions \$ US (315 millions \$ CA) a été consentie le 29 avril 2025. Les prêts à terme sont remboursables en plusieurs versements périodiques qui seront effectués de juillet 2026 jusqu'à l'échéance des facilités de crédit en avril 2029. L'avance sur les prêts consentie le 29 avril 2025 a été couverte contre les fluctuations des taux de change.

(1) Les liquidités disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la section 8.1, Mesures financières non conformes aux PCGR du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur cette mesure.

5 Information financière trimestrielle

Les états financiers du T1 2025 de BCE ont été préparés conformément aux Normes IFRS® de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), selon la Norme comptable internationale (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, et ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 7 mai 2025.

Le tableau suivant, qui a également été préparé conformément aux Normes IFRS de comptabilité, présente les principales données financières consolidées de BCE des huit derniers trimestres clos.

	2025	2024				2023		
	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2
Produits d'exploitation								
Tirés des services	5 172	5 287	5 286	5 308	5 192	5 348	5 281	5 303
Tirés des produits	758	1 135	685	697	819	1 125	799	763
Total des produits d'exploitation	5 930	6 422	5 971	6 005	6 011	6 473	6 080	6 066
BALIA ajusté	2 558	2 605	2 722	2 697	2 565	2 567	2 667	2 645
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(247)	(154)	(49)	(22)	(229)	(41)	(10)	(100)
Amortissement des immobilisations corporelles	(941)	(933)	(934)	(945)	(946)	(954)	(937)	(936)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(331)	(317)	(325)	(325)	(316)	(299)	(295)	(296)
Perte de valeur d'actifs	(9)	(4)	(2 113)	(60)	(13)	(109)	—	—
Bénéfice net (perte nette)	683	505	(1 191)	604	457	435	707	397
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	630	461	(1 237)	537	402	382	640	329
BPA – de base et dilué	0,68	0,51	(1,36)	0,59	0,44	0,42	0,70	0,37
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (millions)	920,3	912,3	912,3	912,3	912,3	912,3	912,3	912,2

6 Cadre réglementaire

Le texte qui suit est une mise à jour concernant les initiatives et les procédures réglementaires décrites dans le rapport de gestion annuel 2024 de BCE à la section 3.3, *Principaux risques d'entreprise* et à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*.

Loi sur les télécommunications

Examen par le CRTC des tarifs d'itinérance internationale offerts aux particuliers

Le 7 octobre 2024, le CRTC a fait savoir à Bell Mobilité Inc., Rogers Communications Canada Inc. et Telus Communications Inc. (collectivement, les sociétés) qu'à la suite d'un examen des frais que les Canadiens paient lorsqu'ils voyagent à l'étranger, il avait certaines préoccupations concernant le choix offert aux Canadiens en matière d'itinérance et de tarifs d'itinérance. Le CRTC a indiqué qu'il s'attendait à ce que les sociétés lui fassent rapport sur les mesures qu'elles prennent pour répondre à ces préoccupations et s'il détermine que les mesures prises ne sont pas suffisantes, il lancera une instance formelle. Le 4 novembre 2024, chacune des trois sociétés de télécommunications ont soumis leur réponse présentant leur plan au CRTC. Le 7 mars 2025, le CRTC a répondu que certaines des mesures prises jusqu'à maintenant étaient « encourageantes », mais il s'attend à plus de progrès sur le plan de la réduction des frais d'itinérance, y compris en ce qui a trait aux offres de services payables à l'utilisation. Il a demandé aux sociétés de lui soumettre des mises à jour le 5 mai 2025 et le 5 novembre 2025.

Examen des tarifs des services d'accès haute vitesse de gros par fibre jusqu'au nœud

Le 22 juillet 2024, la Cour d'appel fédérale a rendu un jugement dans lequel elle rejette l'appel déposé par TekSavvy Solutions Inc. (TekSavvy) visant la décision 2021-181. Le 30 septembre 2024, TekSavvy a demandé l'autorisation d'interjeter appel de cette décision devant la Cour suprême du Canada et, le 27 mars 2025, la Cour suprême du Canada a rejeté cette demande.

Examen du CRTC concernant l'accès aux poteaux

Le 16 octobre 2023, Bell Canada a déposé l'avis de modification tarifaire 981 (l'avis 981) afin de réviser les pages tarifaires de son tarif des services nationaux (TSN) CRTC 7400, article 901 – Service de structure de soutènement (article 901), pour refléter une mise à jour du tarif mensuel de location de poteaux par unité applicable dans sa zone de desserte de l'Ontario et du Québec. Bell attend maintenant la décision du CRTC concernant cette demande. Compte tenu de l'approbation de l'Ordonnance de télécom CRTC 2025-21 (ordonnance 2025-21) et de l'absence de changement au statut du tarif existant, Bell Canada a été contrainte d'absorber les coûts des travaux correctifs et d'effectuer des travaux préparatoires à un rythme accéléré à des tarifs non compensatoires jusqu'à ce que l'avis 981 soit approuvé ou que les tarifs actuels soient rendus provisoires. En réponse, Bell Canada a réitéré sa demande au CRTC pour que son tarif de location de poteaux actuel en Ontario et au Québec soit rendu provisoire. Le 27 février 2025, Bell Canada a déposé auprès de la Cour d'appel fédérale une requête de sursis et une requête en autorisation d'appeler de l'ordonnance 2025-21. Le 11 mars 2025, dans l'Ordonnance de télécom CRTC 2025-77, le CRTC a rendu provisoires les tarifs de location de poteaux existants. Par conséquent, Bell Canada a soumis un avis de désistement pour retirer sa demande d'autorisation d'appel.

Loi sur la radiocommunication

Consultation sur un cadre de délivrance de licences de spectre dans les bandes de 26, de 28 et de 38 GHz (ondes millimétriques)

Le 6 mars 2025, ISDE a amorcé une consultation en tant qu'addenda à la *Consultation sur un cadre politique et de délivrance de licences concernant le spectre dans les bandes de 26, 28 et 38 GHz* de 2022 (consultation de 2022), afin de recueillir des commentaires sur la réattribution de la bande inférieure de 26 gigahertz (GHz) (auparavant désignée la bande de 24 GHz) afin d'en autoriser l'utilisation flexible pour les services fixes et mobiles et de son inclusion dans la consultation de 2022. ISDE propose que 850 MHz de spectre dans la bande combinée de 26 GHz soient attribués à un processus de délivrance de licences non concurrentielles locales et que 2,4 GHz de spectre dans la bande combinée de 26 GHz soient attribués au processus de mise aux enchères décrit dans la consultation de 2022. Le document de consultation sollicite aussi des commentaires sur l'utilisation d'un plafonnement du spectre. ISDE n'a pas encore fixé la date à laquelle auront lieu les enchères. Il est impossible de déterminer clairement l'incidence que pourraient avoir les résultats de cette consultation et les futures procédures connexes sur nos activités et nos résultats financiers.

Le 6 mars 2025, ISDE a publié *Addenda au cadre de délivrance de licences non concurrentielles locales afin d'inclure le spectre dans la bande de 27,5 à 28,35 GHz*, qui stipule qu'ISDE mettra 850 MHz de spectre dans la bande de 28 GHz à disposition pour des activités du service d'utilisation flexible par l'intermédiaire d'un processus de délivrance de licences non concurrentielles locales. Sur les 850 MHz de spectre disponibles, 450 MHz seront réservés aux petits exploitants, y compris les petits fournisseurs de services mobiles commerciaux, les utilisateurs non traditionnels et les fournisseurs de services Internet sans fil.

7 Méthodes comptables

Les états financiers du T1 2025 de BCE ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, selon IAS 34, *Information financière intermédiaire*, et ils ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 7 mai 2025. Ces états financiers ont été préparés selon le même mode de présentation, les mêmes méthodes comptables et les mêmes méthodes de calcul que ceux présentés à la note 2, *Méthodes comptables significatives*, des états financiers consolidés de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Les états financiers du T1 2025 de BCE ne comprennent pas toutes les notes annexes requises dans les états financiers annuels.

Futures modifications de normes comptables

La norme comptable et les modifications de normes comptables suivantes publiées par l'IASB n'ont pas encore été adoptées par BCE.

Norme	Description	Incidence	Date d'entrée en vigueur
IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir	Énonce des exigences et des directives quant à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers, notamment à l'égard : - de la présentation des produits et des charges dans les états consolidés du résultat net (états du résultat net) selon des catégories définies – exploitation, investissement, financement, impôt sur le résultat et activités abandonnées - de la présentation de nouveaux sous-totaux dans les états du résultat net – bénéfice d'exploitation et bénéfice avant financement et impôt - de la communication d'explications concernant les mesures de la performance définies par la direction et liées à l'état du résultat net - du regroupement ou de la ventilation des informations et de l'endroit où elles doivent être présentées (dans les états financiers ou dans les notes annexes) - de la présentation de certaines charges selon leur nature IFRS 18 remplace IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>, mais reprend nombre des exigences d'IAS 1 telles quelles.	Nous évaluons actuellement l'incidence de cette norme.	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2027. L'application anticipée est autorisée.
Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers – Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7	Plus particulièrement, ces modifications : - apportent des précisions sur le classement des actifs financiers ayant des caractéristiques liées à des enjeux ESG et des caractéristiques similaires - apportent des précisions sur la date de décomptabilisation des passifs financiers et introduisent une nouvelle méthode comptable pour les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique si certaines conditions sont remplies Les modifications exigent aussi que des informations supplémentaires soient présentées au sujet des instruments financiers assortis de modalités contractuelles qui font référence à une éventualité et des placements dans des instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.	Nous évaluons actuellement l'incidence de ces modifications.	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2026. L'application anticipée est autorisée.

8 Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC)

BCE utilise diverses mesures financières pour évaluer son rendement. Certaines de ces mesures sont calculées conformément aux Normes IFRS de comptabilité ou aux PCGR, tandis que d'autres n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR. Nous croyons que nos mesures financières conformes aux PCGR, lues conjointement avec les mesures financières ajustées non conformes aux PCGR et les autres mesures financières, permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction évalue le rendement de BCE.

Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (le Règlement 52-112) prescrit les obligations d'information qui s'appliquent aux mesures financières suivantes :

- Mesures financières non conformes aux PCGR;
- Ratios non conformes aux PCGR;
- Total des mesures sectorielles;
- Mesures de gestion du capital;
- Mesures financières supplémentaires.

La présente rubrique fournit une description et un classement des mesures financières définies dans le Règlement 52-112 que nous utilisons pour expliquer nos résultats financiers, et, dans le cas des mesures financières supplémentaires, une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent rapport de gestion si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

8.1 Mesures financières non conformes aux PCGR

Une mesure financière non conforme aux PCGR est une mesure financière utilisée pour décrire notre performance financière, notre situation financière ou nos flux de trésorerie passés ou futurs prévus et, en ce qui concerne sa composition, elle exclut un montant compris dans la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers consolidés de base de BCE ou encore inclut un montant non compris dans cette mesure. Nous sommes d'avis que les mesures financières non conformes aux PCGR reflètent nos résultats d'exploitation courants et permettent aux lecteurs de comprendre le point de vue de la direction et l'analyse de notre rendement.

Les mesures financières non conformes aux PCGR que nous utilisons pour expliquer nos résultats et les rapprochements avec les mesures financières conformes aux Normes IFRS de comptabilité les plus directement comparables sont présentés ci-après.

Bénéfice net ajusté

Le terme *bénéfice net ajusté* n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le bénéfice net ajusté comme le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires avant les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, les pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, les pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, les pertes nettes (profits nets) sur placements, les coûts (profits) liés au remboursement anticipé de la dette, la perte de valeur d'actifs et les activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC.

Nous utilisons le bénéfice net ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts (profits) liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires est la mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du bénéfice net ajusté sur une base consolidée.

	T1 2025	T1 2024
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	630	402
Éléments de rapprochement :		
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	247	229
(Profits nets) pertes nettes lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres	(1)	90
Pertes nettes sur placements	2	6
Profits liés au remboursement anticipé de la dette	(266)	—
Perte de valeur d'actifs	9	13
Impôt lié aux éléments de rapprochement ci-dessus	12	(85)
PNDPC au titre des éléments de rapprochement susmentionnés	—	(1)
Bénéfice net ajusté	633	654

Liquidités disponibles

Le terme *liquidités disponibles* n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les liquidités disponibles comme la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les montants disponibles en vertu de notre programme de titrisation de créances et de nos facilités de crédit bancaire engagées, à l'exclusion des facilités de crédit qui ne sont disponibles qu'à des fins prédéterminées.

Nous considérons les liquidités disponibles comme un indicateur important de la solidité financière et du rendement de nos activités, car elles présentent les fonds disponibles pour répondre à nos besoins de trésorerie, notamment pour les dépenses d'investissement, la capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les versements de dividendes, le paiement des obligations contractuelles, la dette arrivant à échéance, les activités courantes, l'acquisition de licences de spectre et d'autres besoins de trésorerie. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les liquidités disponibles pour évaluer la solidité financière et le rendement de nos activités. La mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable est la trésorerie.

Le tableau suivant présente un rapprochement de la trésorerie et des liquidités disponibles sur une base consolidée.

	31 mars 2025	31 décembre 2024
Trésorerie	1 049	1 572
Équivalents de trésorerie	3	—
Placements à court terme	—	400
Montants disponibles en vertu de notre programme de titrisation de créances ⁽¹⁾	700	700
Montants disponibles en vertu de nos facilités de crédit bancaire engagées ⁽²⁾	2 991	1 810
Liquidités disponibles	4 743	4 482

(1) Au 31 mars 2025 et au 31 décembre 2024, 700 millions \$ étaient disponibles en vertu de notre programme de titrisation de créances, aux termes duquel nous avons emprunté 1 114 millions \$ US (1 602 millions \$ CA) et 1 112 millions \$ US (1 600 millions \$ CA) au 31 mars 2025 et au 31 décembre 2024, respectivement. Les emprunts garantis par des créances sont inclus dans la dette à court terme dans nos états financiers consolidés.

(2) Au 31 mars 2025 et au 31 décembre 2024, respectivement, 2 991 millions \$ et 1 810 millions \$ étaient disponibles en vertu de nos facilités de crédit bancaire engagées, compte tenu des emprunts sous forme de papier commercial de 702 millions \$ US (1 009 millions \$ CA) et de 1 522 millions \$ US (2 190 millions \$ CA) au 31 mars 2025 et au 31 décembre 2024, respectivement. Les emprunts sous forme de papier commercial sont inclus dans la dette à court terme dans nos états financiers consolidés.

Flux de trésorerie disponibles, flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives et flux de trésorerie disponibles excédentaires

Les termes *flux de trésorerie disponibles*, *flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives* et *flux de trésorerie disponibles excédentaires* n'ont pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable qu'ils soient comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur les actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite des rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, des coûts liés aux acquisitions et autres payés, qui comprennent les coûts importants liés aux litiges, et du financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite, moins les paiements de capital au titre d'obligations locatives, les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées et les dividendes payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC. Nous excluons les rentrées de trésorerie provenant des activités abandonnées, les coûts liés aux acquisitions et autres payés et le financement des cotisations volontaires aux régimes de retraite parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles excédentaires comme les flux de trésorerie disponibles, diminués des dividendes payés sur les actions ordinaires.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles, les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives et les flux de trésorerie disponibles excédentaires comme des indicateurs importants de la solidité financière et de la performance de nos activités. Les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives indiquent le montant de trésorerie disponible pour verser des dividendes sur les actions ordinaires, rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Les flux de trésorerie disponibles excédentaires indiquent le montant des fonds disponibles pour rembourser la dette et réinvestir dans notre société, après le versement de dividendes sur les actions ordinaires. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles, les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives et les flux de trésorerie disponibles excédentaires pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents et pour évaluer la solidité financière et le rendement de nos activités. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont la mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et des flux de trésorerie disponibles, flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives et flux de trésorerie disponibles excédentaires, sur une base consolidée.

	T1 2025	T1 2024
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 571	1 132
Dépenses d'investissement	(729)	(1 002)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(39)	(46)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	(13)	(14)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	8	15
Flux de trésorerie disponibles	798	85
Paiements de capital au titre d'obligations locatives	(304)	(297)
Flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives	494	(212)

	T1 2025	T1 2024
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 571	1 132
Dépenses d'investissement	(729)	(1 002)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées	(39)	(46)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de PNDPC	(13)	(14)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés	8	15
Flux de trésorerie disponibles	798	85
Dividendes payés sur actions ordinaires	(602)	(883)
Flux de trésorerie disponibles excédentaires	196	(798)

Dettes nettes

Le terme *dette nette* n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées en circulation, moins 50 % des titres d'emprunt de rang inférieur inclus dans la dette à long terme et moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme, comme il est présenté dans les états consolidés de la situation financière de BCE.

Au T1 2025, nous avons mis à jour notre définition de la dette nette pour inclure 50 % des titres d'emprunt de rang inférieur. Ce changement n'a pas d'incidence sur le montant de la dette nette présenté précédemment. Nous incluons 50 % des actions privilégiées en circulation et 50 % des titres d'emprunt de rang inférieur dans notre dette nette afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences de notation et compte tenu de caractéristiques structurelles, dont la priorité des paiements.

Tout comme certains investisseurs et analystes, nous considérons la dette nette comme un important indicateur du levier financier de la société.

La dette nette est calculée selon plusieurs catégories d'actifs et de passifs figurant dans les états de la situation financière. La mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable est la dette à long terme. Le tableau suivant présente un rapprochement de la dette à long terme et de la dette nette sur une base consolidée.

	31 mars 2025	31 décembre 2024
Dettes à long terme	33 869	32 835
moins : 50 % des titres d'emprunt subordonnés de rang inférieur	(2 225)	—
Dettes à court terme	5 323	7 669
50 % des actions privilégiées	1 741	1 767
Trésorerie	(1 049)	(1 572)
Équivalents de trésorerie	(3)	—
Placements à court terme	—	(400)
Dettes nettes	37 656	40 299

8.2 Ratios non conformes aux PCGR

Un ratio non conforme aux PCGR est une mesure financière présentée sous la forme d'un ratio, d'une fraction, d'un pourcentage ou d'une représentation similaire et dont une ou plusieurs composantes sont des mesures financières non conformes aux PCGR.

BPA ajusté

Le terme *BPA ajusté* n'a pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable qu'il soit comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE. Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur le bénéfice net ajusté, se reporter à la section 8.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*.

Nous utilisons le BPA ajusté et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure, entre autres, pour évaluer la performance de nos activités avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, des pertes nettes (profits nets) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres, des pertes nettes (profits nets) sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises, des pertes nettes (profits nets) sur placements, des coûts (profits) liés au remboursement anticipé de la dette, de la perte de valeur d'actifs et des activités abandonnées, déduction faite de l'impôt et des PNDPC. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de performance de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Ratio de distribution et ratio de distribution après les paiements au titre d'obligations locatives

Les termes *ratio de distribution* et *ratio de distribution après les paiements au titre d'obligations locatives* n'ont pas de définition normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité. Par conséquent, il est peu probable qu'ils soient comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Nous définissons le ratio de distribution comme les dividendes payés sur actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles. Nous définissons le ratio de distribution après les paiements au titre d'obligations locatives comme les dividendes payés sur actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives. Les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Pour plus de détails sur les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles après les paiements au titre d'obligations locatives, se reporter à la section 8.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*.

Nous considérons le ratio de distribution et le ratio de distribution après les paiements au titre d'obligations locatives comme d'importants indicateurs de la solidité financière et de la performance de nos activités, car ils mettent en évidence la pérennité des paiements de dividendes de la société.

8.3 Total des mesures sectorielles

Un total de mesures sectorielles est une mesure financière qui correspond à un total partiel ou à un total de deux secteurs à présenter ou plus et qui est présentée dans les notes des états financiers consolidés de base de BCE.

BAIIA ajusté

Nous définissons le BAIIA ajusté comme les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation, comme il est présenté dans les états consolidés du résultat net de BCE.

La mesure financière conforme aux Normes IFRS de comptabilité la plus directement comparable est le bénéfice net (la perte nette). Les tableaux suivants présentent un rapprochement du bénéfice net (de la perte nette) et du BAIIA ajusté sur une base consolidée.

	T1 2025	T4 2024	T3 2024	T2 2024	T1 2024
Bénéfice net (perte nette)	683	505	(1 191)	604	457
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	247	154	49	22	229
Amortissement des immobilisations corporelles	941	933	934	945	946
Amortissement des immobilisations incorporelles	331	317	325	325	316
Charges financières					
Charges d'intérêts	423	431	440	426	416
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(25)	(17)	(16)	(17)	(16)
Perte de valeur d'actifs	9	4	2 113	60	13
Autres (produits) charges	(308)	103	63	101	38
Impôt sur le résultat	257	175	5	231	166
BAIIA ajusté	2 558	2 605	2 722	2 697	2 565

	T4 2023	T3 2023	T2 2023
Bénéfice net	435	707	397
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	41	10	100
Amortissement des immobilisations corporelles	954	937	936
Amortissement des immobilisations incorporelles	299	295	296
Charges financières			
Charges d'intérêts	399	373	359
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(27)	(27)	(27)
Perte de valeur d'actifs	109	—	—
Autres charges	147	129	311
Impôt sur le résultat	210	243	273
BAIIA ajusté	2 567	2 667	2 645

8.4 Mesures de gestion du capital

Une mesure de gestion du capital est une mesure financière qui vise à permettre au lecteur d'évaluer nos objectifs, politiques et processus de gestion du capital et qui est présentée dans les notes des états financiers consolidés de BCE.

Le référentiel d'information financière utilisé pour préparer les états financiers exige la présentation d'informations qui aident les lecteurs à évaluer les objectifs, les politiques et les processus de gestion du capital de la société, tels qu'ils sont énoncés dans IAS 1, *Présentation des états financiers* des Normes IFRS de comptabilité. BCE a ses propres méthodes de gestion du capital et des liquidités, et les Normes IFRS de comptabilité ne prescrivent aucune méthode de calcul particulière.

Ratio de levier financier net

Le ratio de levier financier net correspond à la dette nette divisée par le BAIIA ajusté. La dette nette utilisée dans le calcul du ratio de levier financier net est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur la dette nette, se reporter à la section 8.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR*. Aux fins du calcul du ratio de levier financier net, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté des 12 derniers mois.

Nous utilisons le ratio de levier financier net et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer le levier financier.

8.5 Mesures financières supplémentaires

Une mesure financière supplémentaire est une mesure financière qui n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de BCE et qui est, ou est destinée à être, présentée périodiquement pour représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie passés ou futurs prévus.

Une explication de ces mesures est fournie lorsqu'il en est fait mention pour la première fois dans le présent rapport de gestion si le libellé des mesures financières supplémentaires n'est pas suffisamment descriptif.

8.6 IPC

En plus des mesures financières non conformes aux PCGR et des autres mesures financières décrites précédemment, nous utilisons les indicateurs de performance clés qui suivent pour évaluer les progrès accomplis à l'égard de nos impératifs stratégiques. Ces indicateurs ne sont pas des mesures comptables et pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Indicateurs de performance clés	Définition
Marge du BAIIA ajusté	La marge du BAIIA ajusté se définit comme le BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation.
RMU	Le RMU se définit comme les produits externes tirés des services sans fil du secteur Bell SCT divisés par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles pour la période visée, et est exprimé en unité monétaire par mois.
Intensité du capital	L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation.
Taux de désabonnement	Le taux de désabonnement des abonnés utilisant des téléphones mobiles correspond aux annulations d'abonnement aux services par les abonnés utilisant des téléphones mobiles. Il s'agit d'une mesure de notre capacité à conserver nos clients. Le taux de désabonnement des abonnés utilisant des téléphones mobiles correspond au nombre de désactivations au cours d'une période donnée divisé par le nombre moyen d'abonnés utilisant des téléphones mobiles de notre clientèle pour une période visée, et est exprimé en pourcentage par mois.
Unité d'abonnement	Une unité d'abonnement pour téléphones mobiles se compose d'une unité portable génératrice de produits récurrents (p. ex., les téléphones intelligents et les téléphones de base) associée à un forfait actif, qui a accès à nos réseaux sans fil et qui comprend un accès aux services vocaux, de messagerie texte et (ou) de données. Nous présentons les unités d'abonnement pour téléphones mobiles en deux catégories, soit les unités d'abonnement des services postpayés et les unités d'abonnement des services prépayés. Les unités d'abonnement des services prépayés pour téléphones mobiles sont considérées comme étant actives pendant une période de 90 jours après l'expiration du solde prépayé de l'abonné. Une unité d'abonnement pour appareils mobiles connectés se compose d'une unité portable génératrice de produits récurrents (p. ex., les tablettes, la technologie prêt-à-porter, les appareils mobiles connectés à Internet et l'IdO) associée à un forfait actif, qui a accès à nos réseaux sans fil et qui est destinée à une fonctionnalité vocale cellulaire limitée, voire nulle. Une unité d'abonnement des services sur fil se compose d'une unité génératrice de produits active ayant accès à nos services, dont les services Internet, de télé IP et/ou les SAR filaires résidentiels de détail. Un abonné compte parmi notre clientèle d'abonnés une fois que le service a été installé dans ses locaux et qu'il est fonctionnel, et qu'une relation de facturation a été établie. - Les abonnés des services Internet et de télé IP de détail ont accès aux services sur une base individuelle et sont représentés principalement par une unité de logement ou un emplacement d'affaires. - Les abonnés des SAR filaires résidentiels de détail ont une ligne associée à un compte et sont représentés par un numéro de téléphone unique.

9 Contrôles et procédures

Changements dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2025, notre contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a subi aucun changement qui a eu, ou qui est susceptible d'avoir, sur lui une incidence significative.

États financiers consolidés

Table des matières

États consolidés du résultat net	53
États consolidés du résultat global	54
États consolidés de la situation financière	55
États consolidés des variations des capitaux propres	56
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	57
Notes annexes	58
Note 1 Renseignements sur la société	58
Note 2 Mode de présentation et méthodes comptables significatives	58
Note 3 Information sectorielle	59
Note 4 Acquisitions d'entreprises	61
Note 5 Coûts d'exploitation	62
Note 6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	63
Note 7 Autres produits (charges)	63
Note 8 Bénéfice par action	63
Note 9 Dette	64
Note 10 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	65
Note 11 Actifs et passifs financiers	66
Note 12 Capital-actions	68
Note 13 Paiements fondés sur des actions	69
Note 14 Éventualités	70

États consolidés du résultat net

Pour les périodes closes les 31 mars (en millions de dollars canadiens, sauf les montants liés aux actions) (non audité)		Note	2025	2024
Produits d'exploitation		3	5 930	6 011
Coûts d'exploitation		3, 5	(3 372)	(3 446)
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres		6	(247)	(229)
Amortissement des immobilisations corporelles			(941)	(946)
Amortissement des immobilisations incorporelles			(331)	(316)
Charges financières				
Charges d'intérêts			(423)	(416)
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		10	25	16
Perte de valeur d'actifs			(9)	(13)
Autres produits (charges)		7	308	(38)
Impôt sur le résultat			(257)	(166)
Bénéfice net			683	457
Bénéfice net attribuable aux :				
Actionnaires ordinaires			630	402
Actionnaires privilégiés			41	47
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle			12	8
Bénéfice net			683	457
Bénéfice net par action ordinaire – de base et dilué		8	0,68	0,44
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)		8	920,3	912,3

États consolidés du résultat global

Pour les périodes closes les 31 mars (en millions de dollars canadiens) (non audité)	Note	2025	2024
Bénéfice net		683	457
Autres éléments de bénéfice global, après impôt sur le résultat			
Éléments qui seront reclassés par la suite en résultat net			
Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôt sur le résultat de (80) millions \$ et de (28) millions \$ pour les trimestres clos les 31 mars 2025 et 2024, respectivement		217	78
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net			
Gains actuariels sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, après impôt sur le résultat de (26) millions \$ et de (115) millions \$ pour les trimestres clos les 31 mars 2025 et 2024, respectivement ⁽¹⁾	10	73	314
Variation nette de la valeur des placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées, après impôt sur le résultat de néant pour les trimestres clos les 31 mars 2025 et 2024		2	(9)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôt sur le résultat de (1) million \$ et de (6) millions \$ pour les trimestres clos les 31 mars 2025 et 2024, respectivement		4	16
Autres éléments de bénéfice global		296	399
Total du bénéfice global		979	856
Total du bénéfice global attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires		928	800
Actionnaires privilégiés		41	47
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		10	9
Total du bénéfice global		979	856

(1) Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 31 mars 2025 et au 31 décembre 2024 était de 4,7 %. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 31 mars 2024 était de 4,9 % comparativement à 4,6 % au 31 décembre 2023.

États consolidés de la situation financière

(en millions de dollars canadiens) (non audité)	Note	31 mars 2025	31 décembre 2024
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie		1 049	1 572
Équivalents de trésorerie		3	—
Placements à court terme		—	400
Créances clients et autres débiteurs		4 042	4 489
Stocks		422	420
Actifs sur contrats		495	477
Coûts des contrats		753	702
Charges payées d'avance		344	259
Autres actifs courants		593	524
Actifs détenus en vue de la vente		79	80
Total des actifs courants		7 780	8 923
Actifs non courants			
Actifs sur contrats		279	282
Coûts des contrats		911	888
Immobilisations corporelles		29 777	30 001
Immobilisations incorporelles		16 817	16 786
Actifs d'impôt différé		152	136
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises		337	341
Actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi	10	3 647	3 578
Autres actifs non courants		2 292	2 289
Goodwill		10 170	10 261
Total des actifs non courants		64 382	64 562
Total de l'actif		72 162	73 485
PASSIF			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et autres passifs		4 134	4 507
Passifs sur contrats		773	774
Intérêts à payer		284	392
Dividendes à payer		944	933
Passifs d'impôt exigible		137	42
Dettes à court terme	9	5 323	7 669
Passifs détenus en vue de la vente		525	529
Total des passifs courants		12 120	14 846
Passifs non courants			
Passifs sur contrats		369	350
Dettes à long terme	9	33 869	32 835
Passifs d'impôt différé		5 335	5 244
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	10	1 189	1 204
Autres passifs non courants		1 661	1 646
Total des passifs non courants		42 423	41 279
Total du passif		54 543	56 125
Éventualités	14		
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE			
Actions privilégiées	12	3 481	3 533
Actions ordinaires	12	21 174	20 860
Surplus d'apport	12	1 271	1 278
Cumul des autres éléments de bénéfice global (perte globale)		45	(159)
Déficit		(8 638)	(8 441)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE		17 333	17 071
Participations ne donnant pas le contrôle		286	289
Total des capitaux propres		17 619	17 360
Total du passif et des capitaux propres		72 162	73 485

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour la période close le 31 mars 2025 (en millions de dollars canadiens) (non audité)	Note	Attribuables aux actionnaires de BCE						Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
		Actions privilégiées	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments de (perte globale) bénéfice global	Déficit	Total		
Solde au 31 décembre 2024		3 533	20 860	1 278	(159)	(8 441)	17 071	289	17 360
Bénéfice net		—	—	—	—	671	671	12	683
Autres éléments de bénéfice global		—	—	—	225	73	298	(2)	296
Total du bénéfice global		—	—	—	225	744	969	10	979
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime de réinvestissement de dividendes	12	—	314	—	—	—	314	—	314
Autre rémunération fondée sur des actions		—	—	(22)	—	26	4	—	4
Rachat d'actions privilégiées	12	(52)	—	15	—	—	(37)	—	(37)
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE		—	—	—	—	(967)	(967)	—	(967)
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		—	—	—	—	—	—	(13)	(13)
Règlement de couvertures des flux de trésorerie transféré dans le coût de base des éléments couverts		—	—	—	(21)	—	(21)	—	(21)
Solde au 31 mars 2025		3 481	21 174	1 271	45	(8 638)	17 333	286	17 619

Pour la période close le 31 mars 2024 (en millions de dollars canadiens) (non audité)		Attribuables aux actionnaires de BCE						Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
		Actions privilégiées	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments de (perte globale) bénéfice global	Déficit	Total		
Solde au 31 décembre 2023		3 667	20 859	1 258	(42)	(5 513)	20 229	328	20 557
Bénéfice net		—	—	—	—	449	449	8	457
Autres éléments de bénéfice global		—	—	—	84	314	398	1	399
Total du bénéfice global		—	—	—	84	763	847	9	856
Autre rémunération fondée sur des actions		—	—	(32)	—	(3)	(35)	—	(35)
Rachat d'actions privilégiées		(53)	—	15	—	—	(38)	—	(38)
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE		—	—	—	—	(958)	(958)	—	(958)
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		—	—	—	—	—	—	(14)	(14)
Règlement de couvertures des flux de trésorerie transféré dans le coût de base des éléments couverts		—	—	—	4	—	4	—	4
Solde au 31 mars 2024		3 614	20 859	1 241	46	(5 711)	20 049	323	20 372

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les périodes closes les 31 mars (en millions de dollars canadiens) (non audité)	Note	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net		683	457
Ajustements afin de rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6	247	229
Amortissements		1 272	1 262
Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	10	29	44
Charges d'intérêts nettes		397	384
Perte de valeur d'actifs		9	13
Pertes sur placements		2	6
Impôt sur le résultat		257	166
Cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		(18)	(18)
Paievements en vertu de régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi		(14)	(16)
Coûts liés aux indemnités de départ et autres payés		(81)	(46)
Intérêts payés		(561)	(448)
Impôt sur le résultat payé (après remboursements)		(74)	(335)
Coûts liés aux acquisitions et autres payés		(8)	(15)
Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation		(569)	(551)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		1 571	1 132
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Dépenses d'investissement		(729)	(1 002)
Diminution des placements à court terme		400	300
Acquisitions d'entreprises		1	(82)
Licences de spectre		—	(104)
Autres activités d'investissement		(11)	(10)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(339)	(898)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
(Diminution) augmentation des effets à payer		(1 131)	979
Émission de titres d'emprunt à long terme	9	4 437	2 191
Remboursements sur la dette à long terme	9	(4 256)	(2 113)
Achat d'actions pour le règlement de paiements fondés sur des actions		(64)	(104)
Rachat d'actions privilégiées	12	(37)	(38)
Dividendes en trésorerie payés sur actions ordinaires		(602)	(883)
Dividendes en trésorerie payés sur actions privilégiées		(39)	(46)
Dividendes en trésorerie payés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		(13)	(14)
Autres activités de financement		(47)	(18)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(1 752)	(46)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie		(523)	242
Trésorerie au début de la période		1 572	547
Trésorerie à la fin de la période		1 049	789
Augmentation (diminution) nette des équivalents de trésorerie		3	(54)
Équivalents de trésorerie au début de la période		—	225
Équivalents de trésorerie à la fin de la période		3	171

Notes annexes

Les présents états financiers consolidés intermédiaires (états financiers) doivent être lus parallèlement aux états financiers consolidés annuels 2024 de BCE, qui ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 6 mars 2025.

Les présentes notes sont non auditées.

Les expressions *nous*, *notre/nos*, *BCE* et *la société* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées.

Note 1 Renseignements sur la société

BCE est une société constituée en société par actions et ayant son siège au Canada. Le siège social de BCE est situé au 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, Verdun (Québec) Canada. BCE est une entreprise de communications qui fournit des services sans fil, sur fil, Internet, de diffusion en continu et de télévision (télé) à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros au Canada par l'intermédiaire de son secteur Bell Services de communications et de technologies (« Bell SCT »). Le secteur Bell Média détient un portefeuille d'actifs permettant d'offrir des produits vidéo et audio, des services d'affichage extérieur et des services de médias numériques de choix à une clientèle de partout au Canada.

Note 2 Mode de présentation et méthodes comptables significatives

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes IFRS® de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), selon la Norme comptable internationale (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, et ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 7 mai 2025. Les présents états financiers ont été préparés selon le même mode de présentation, les mêmes méthodes comptables et les mêmes méthodes de calcul que ceux présentés à la note 2, *Méthodes comptables significatives*, de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les présents états financiers ne comprennent pas toutes les notes annexes requises dans les états financiers annuels.

Tous les montants sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Futures modifications de normes comptables

La norme comptable et les modifications de normes comptables suivantes publiées par l'IASB n'ont pas encore été adoptées par BCE.

Norme	Description	Incidence	Date d'entrée en vigueur
IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir	Énonce des exigences et des directives quant à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers, notamment à l'égard : - de la présentation des produits et des charges dans les états consolidés du résultat net (états du résultat net) selon des catégories définies – exploitation, investissement, financement, impôt sur le résultat et activités abandonnées - de la présentation de nouveaux sous-totaux dans les états du résultat net – bénéfice d'exploitation et bénéfice avant financement et impôt - de la communication d'explications concernant les mesures de la performance définies par la direction et liées à l'état du résultat net - du regroupement ou de la ventilation des informations et de l'endroit où elles doivent être présentées (dans les états financiers ou dans les notes annexes) - de la présentation de certaines charges selon leur nature IFRS 18 remplace IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>, mais reprend nombre des exigences d'IAS 1 telles quelles.	Nous évaluons actuellement l'incidence de cette norme.	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2027. L'application anticipée est autorisée.
Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers – Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7	Plus particulièrement, ces modifications : - apportent des précisions sur le classement des actifs financiers ayant des caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et des caractéristiques similaires - apportent des précisions sur la date de décomptabilisation des passifs financiers et introduisent une nouvelle méthode comptable pour les passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique si certaines conditions sont remplies Les modifications exigent aussi que des informations supplémentaires soient présentées au sujet des instruments financiers assortis de modalités contractuelles qui font référence à une éventualité et des placements dans des instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.	Nous évaluons actuellement l'incidence de ces modifications.	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2026. L'application anticipée est autorisée.

Note 3 Information sectorielle

Nos résultats sont présentés en fonction de deux secteurs : Bell SCT et Bell Média. Nos secteurs reflètent la façon dont nous gérons notre entreprise et dont nous classons nos activités aux fins de planification et d'évaluation de la performance.

Les tableaux qui suivent présentent l'information financière par secteur pour les trimestres clos les 31 mars 2025 et 2024.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2025	Note	Bell SCT	Bell Média	Éliminations intersectorielles	BCE
Produits d'exploitation					
Produits externes tirés des services		4 481	691	—	5 172
Produits intersectoriels tirés des services		7	84	(91)	—
Produits d'exploitation tirés des services		4 488	775	(91)	5 172
Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits		758	—	—	758
Total des produits externes		5 239	691	—	5 930
Total des produits intersectoriels		7	84	(91)	—
Total des produits d'exploitation		5 246	775	(91)	5 930
Coûts d'exploitation	5	(2 847)	(616)	91	(3 372)
BALIA ajusté ⁽¹⁾		2 399	159	—	2 558
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6				(247)
Amortissements					(1 272)
Charges financières					
Charges d'intérêts					(423)
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	10				25
Perte de valeur d'actifs					(9)
Autres produits	7				308
Impôt sur le résultat					(257)
Bénéfice net					683

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2024	Note	Bell SCT	Bell Média	Éliminations intersectorielles	BCE
Produits d'exploitation					
Produits externes tirés des services		4 550	642	—	5 192
Produits intersectoriels tirés des services		6	83	(89)	—
Produits d'exploitation tirés des services		4 556	725	(89)	5 192
Produits externes/produits d'exploitation tirés des produits		819	—	—	819
Total des produits externes		5 369	642	—	6 011
Total des produits intersectoriels		6	83	(89)	—
Total des produits d'exploitation		5 375	725	(89)	6 011
Coûts d'exploitation	5	(2 927)	(608)	89	(3 446)
BALIA ajusté ⁽¹⁾		2 448	117	—	2 565
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	6				(229)
Amortissements					(1 262)
Charges financières					
Charges d'intérêts					(416)
Rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	10				16
Perte de valeur d'actifs					(13)
Autres charges	7				(38)
Impôt sur le résultat					(166)
Bénéfice net					457

(1) Le principal décideur opérationnel utilise essentiellement une mesure du bénéfice pour prendre des décisions et évaluer la performance, soit les produits d'exploitation moins les coûts d'exploitation.

Produits des activités ordinaires par gammes de services et de produits

Le tableau suivant présente nos produits des activités ordinaires ventilés par type de services et de produits.

Pour les périodes closes les 31 mars	2025	2024
Services ⁽¹⁾		
Services voix et données sans fil	1 749	1 774
Services de données filaires	2 014	2 012
Services voix filaires	629	683
Services de médias ⁽²⁾	701	642
Autres services sur fil	79	81
Total des gammes de services	5 172	5 192
Produits ⁽³⁾		
Services sans fil	624	684
Services sur fil	134	135
Total des gammes de produits	758	819
Total des produits d'exploitation	5 930	6 011

(1) Nos produits tirés des services sont habituellement comptabilisés progressivement.

(2) Inclut les produits tirés des services directement aux consommateurs de Crave.

(3) Nos produits d'exploitation tirés des produits sont habituellement comptabilisés à un moment précis.

Note 4 Acquisitions d'entreprises

Acquisition des activités canadiennes d'affichage extérieur d'OUTFRONT Media

Le 7 juin 2024, Bell Média a réalisé l'acquisition des activités canadiennes d'affichage extérieur d'OUTFRONT Media Inc., OUTEDGE Media Canada (OUTEDGE), pour une contrepartie en trésorerie de 429 millions \$ (418 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise). L'acquisition d'OUTEDGE devrait soutenir la stratégie numérique de Bell Média et permettre d'offrir des solutions de marketing multicanal partout au Canada. Les résultats d'OUTEDGE sont inclus dans le secteur Bell Média.

Conformément au consentement négocié avec le Bureau de la concurrence, Bell Média doit se dessaisir de 669 panneaux publicitaires au Québec et en Ontario. Après la clôture du trimestre, en avril 2025, Bell Média a réalisé la vente des panneaux publicitaires pour un produit de 14 millions \$.

Le tableau suivant présente un résumé de la répartition de la juste valeur de la contrepartie versée et de la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs.

	Total
Contrepartie en trésorerie versée	429
Coût total à attribuer	429
Créances clients et autres débiteurs	40
Autres éléments du fonds de roulement hors trésorerie	7
Actifs détenus en vue de la vente	16
Immobilisations corporelles	290
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	17
Autres actifs non courants	30
Dettes fournisseurs et autres passifs	(12)
Passifs sur contrats	(1)
Dettes à court terme	(20)
Passifs détenus en vue de la vente	(10)
Dettes à long terme	(100)
Passifs d'impôt différé	(41)
Autres passifs non courants	(7)
	209
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11
Juste valeur des actifs nets acquis	220
Goodwill ⁽¹⁾	209

(1) Le goodwill découle principalement des synergies et de la croissance future attendues et n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Le goodwill est attribué au groupe d'unités génératrices de trésorerie (UGT) de Bell Média.

Acquisition de Stratejm

Le 2 juillet 2024, Bell Canada a acquis Stratejm Inc. (Stratejm) pour une contrepartie en trésorerie de 78 millions \$ (73 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise) et une contrepartie en trésorerie supplémentaire conditionnelle à la réalisation de certains objectifs de performance. La contrepartie conditionnelle devrait être réglée d'ici 2027 et le montant maximal à payer est de 20 millions \$. Stratejm tire parti de l'intelligence artificielle pour offrir des solutions de sécurité en tant que service de bout en bout, détecter les menaces en temps réel et y répondre et rationaliser les processus de gestion des incidents. Les résultats de Stratejm sont inclus dans notre secteur Bell SCT.

Le tableau suivant présente un résumé de la répartition de la juste valeur de la contrepartie versée et de la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs.

	Total
Contrepartie en trésorerie versée	78
Contrepartie conditionnelle ⁽¹⁾	11
Coût total à attribuer	89
Créances clients et autres débiteurs	6
Autres éléments du fonds de roulement hors trésorerie	2
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	21
Autres actifs non courants	1
Dettes fournisseurs et autres passifs	(3)
Passifs sur contrats	(7)
Passifs d'impôt différé	(6)
	14
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5
Juste valeur des actifs nets acquis	19
Goodwill ⁽²⁾	70

(1) La contrepartie conditionnelle était estimée à 11 millions \$ au 31 mars 2025.

(2) Le goodwill découle principalement des synergies et de la croissance future attendues et n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Le goodwill est attribué au groupe d'UGT de Bell SCT.

Note 5 Coûts d'exploitation

Pour les périodes closes les 31 mars	Note	2025	2024
Coûts de la main-d'œuvre			
Salaires et impôts et avantages connexes		(982)	(1 082)
Coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (déduction faite des montants inscrits à l'actif)	10	(54)	(60)
Autres coûts de la main-d'œuvre ⁽¹⁾		(223)	(246)
Moins :			
Main-d'œuvre inscrite à l'actif		259	291
Total des coûts de la main-d'œuvre		(1 000)	(1 097)
Coût des ventes ⁽²⁾		(1 890)	(1 875)
Autres coûts d'exploitation ⁽³⁾		(482)	(474)
Total des coûts d'exploitation		(3 372)	(3 446)

(1) Les autres coûts de la main-d'œuvre incluent les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.

(2) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils sans fil et des autres équipements vendus, les coûts liés aux réseaux et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(3) Les autres coûts d'exploitation incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances douteuses, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux technologies de l'information, les honoraires ainsi que les loyers.

Note 6 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

Pour les périodes closes les 31 mars	2025	2024
Coûts liés aux indemnités de départ	(231)	(234)
Coûts liés aux acquisitions et autres	(16)	5
Total des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(247)	(229)

Coûts liés aux indemnités de départ

Les coûts liés aux indemnités de départ se composent de charges de cessation d'emploi involontaire ou volontaire.

Coûts liés aux acquisitions et autres

Les coûts liés aux acquisitions et autres se composent des coûts de transaction, dont les frais juridiques et les frais de services de conseil en finance, liés aux acquisitions effectuées ou potentielles, des coûts liés aux indemnités de départ d'employés dans le cadre de l'acquisition d'une entreprise, des coûts relatifs à l'intégration d'entreprises acquises dans nos activités d'exploitation, des coûts liés aux litiges et aux décisions liées à la réglementation, lorsque ces coûts sont importants, et autres.

Note 7 Autres produits (charges)

Pour les périodes closes les 31 mars	Note	2025	2024
Profits liés au remboursement anticipé de titres d'emprunt	9	266	—
Produits d'intérêts		26	32
Profits nets (pertes nettes) lié(e)s à la valeur de marché sur dérivés utilisés à titre de couverture économique des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres		1	(90)
Bénéfice sur participations mises en équivalence dans des entreprises associées et des coentreprises			
Exploitation		—	15
Pertes sur la mise hors service et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		(3)	(7)
Pertes sur placements		(2)	(6)
Autres		20	18
Total des autres produits (charges)		308	(38)

Note 8 Bénéfice par action

Le tableau suivant présente les composantes utilisées dans le calcul du bénéfice net par action ordinaire de base et dilué pour le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires.

Pour les périodes closes les 31 mars	2025	2024
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – de base	630	402
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,9975	0,9975
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	920,3	912,3
Exercice présumé d'options sur actions ⁽¹⁾	—	—
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	920,3	912,3

(1) Le calcul de l'exercice présumé d'options sur actions tient compte de l'incidence du coût de rémunération futur moyen non comptabilisé des options ayant un effet dilutif. Il exclut les options dont le prix d'exercice est plus élevé que la valeur de marché moyenne de l'action ordinaire de BCE. Le nombre d'options exclues a totalisé 5 503 174 pour le premier trimestre de 2025, contre 6 599 815 pour le premier trimestre de 2024.

Note 9 Dette

Le 27 mars 2025, Bell Canada a racheté, dans le cadre d'offres publiques de rachat :

- un montant en capital de 174 millions \$ US (249 millions \$ CA) de ses billets de série US-2, à 4,300 %, dont le solde de capital s'établissait à 600 millions \$ US (856 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 29 juillet 2049;
- un montant en capital de 79 millions \$ US (112 millions \$ CA) de ses billets de série US-4, à 3,650 %, dont le solde de capital s'établissait à 500 millions \$ US (713 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 17 mars 2051;
- un montant en capital de 183 millions \$ US (261 millions \$ CA) de ses billets de série US-5, à 2,150 %, dont le solde de capital s'établissait à 600 millions \$ US (856 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 15 février 2032;
- un montant en capital de 191 millions \$ US (273 millions \$ CA) de ses billets de série US-6, à 3,200 %, dont le solde de capital s'établissait à 650 millions \$ US (927 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 15 février 2052;
- un montant en capital de 217 millions \$ US (310 millions \$ CA) de ses billets de série US-7, à 3,650 %, dont le solde de capital s'établissait à 750 millions \$ US (1 070 millions \$ CA) et qui viennent à échéance le 15 août 2052;

pour un prix de rachat total en trésorerie de 633 millions \$ US (903 millions \$ CA).

De plus, à la même date, Bell Canada a racheté, dans le cadre d'une offre publique de rachat, un montant en capital de 1 131 millions \$ de ses débentures à moyen terme (MTN), série M-51, à 3,50 %, dont le solde de capital s'établissait à 1 250 millions \$ et qui viennent à échéance le 30 septembre 2050, pour un prix de rachat en trésorerie de 896 millions \$.

En raison de ces offres publiques de rachat en espèces, nous avons comptabilisé au T1 2025 des profits de 266 millions \$ liés au remboursement anticipé de titres d'emprunt au poste *Autres produits (charges)* dans les états du résultat net, qui découlent principalement de l'escompte de juste valeur, contrebalancé par la comptabilisation de frais d'émission non amortis liés à ces titres d'emprunt et par les pertes sur les swaps de devises et de taux d'intérêt dénoués.

Le 27 mars 2025, Bell Canada a émis, en vertu de l'acte de fiducie des débentures subordonnées canadiennes datée du 27 mars 2025, modifiée de temps à autre (l'acte de fiducie des débentures subordonnées canadiennes de 2025), des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série C (billets de série C), échéant le 27 mars 2055, dont le solde du capital s'établit à 1 250 millions \$ et qui portent initialement intérêt au taux annuel de 5,625 % avec rajustement tous les cinq ans à compter du 27 mars 2030 à un taux annuel correspondant au taux de rendement des titres du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré d'une marge de 2,950 %, à la condition que le rajustement du taux d'intérêt au cours de toute période de cinq ans ne porte pas le taux d'intérêt en deçà de 5,625 %. Bell Canada peut rembourser les billets de série C, en tout ou en partie, à un prix de remboursement équivalent à 100 % du montant en capital total à compter de la première date de rajustement applicable.

Le 18 février 2025, Bell Canada a émis, en vertu de l'acte de fiducie des débentures subordonnées américaines datée du 18 février 2025, modifiée de temps à autre (l'acte de fiducie des débentures subordonnées américaines de 2025), des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série A (billets de série A), échéant le 15 septembre 2055, dont le solde du capital s'établit à 1 000 millions \$ US (1 416 millions \$ CA) et qui portent initialement intérêt au taux annuel de 6,875 % avec rajustement tous les cinq ans à compter du 15 septembre 2030 à un taux annuel correspondant au taux des bons du Trésor américain à cinq ans, majoré d'une marge de 2,390 %, à la condition que le rajustement du taux d'intérêt au cours de toute période de cinq ans ne porte pas le taux d'intérêt en deçà de 6,875 %. En outre, à la même date, Bell Canada a émis, en vertu de l'acte de fiducie des débentures subordonnées américaines de 2025, des billets subordonnés de rang inférieur à taux fixe-fixe, série B (billets de série B), échéant le 15 septembre 2055, dont le solde du capital s'établit à 1 250 millions \$ US (1 771 millions \$ CA) et qui portent initialement intérêt au taux annuel de 7,000 % avec rajustement tous les cinq ans à compter du 15 septembre 2035 à un taux annuel correspondant au taux des bons du Trésor américain à cinq ans, majoré d'une marge de 2,363 %, à la condition que le rajustement du taux d'intérêt au cours de toute période de cinq ans ne porte pas le taux d'intérêt en deçà de 7,000 %. Bell Canada peut rembourser les billets de série A et B, en tout ou en partie, à un prix de remboursement équivalent à 100 % du montant en capital total à compter de la première date de rajustement applicable. Les billets de série A et B ont été couverts contre les fluctuations de change et de taux d'intérêt au moyen de swaps de devises échéant en 2025 et de swaps de devises et de taux d'intérêt échéant en 2030 et 2035. Se reporter à la note 11, *Actifs et passifs financiers*, pour obtenir plus de détails.

Les billets de série A, B et C sont totalement et inconditionnellement garantis par BCE.

Facilités de crédit

Le 1^{er} novembre 2024, Bell Canada a conclu une lettre d'engagement (lettre d'engagement) visant une facilité de prêt à terme non garantie (facilité liée à Zipl) libellée en dollars américains d'un montant de 3 700 millions \$ (5 319 millions \$ CA) sur laquelle elle peut prélever des montants pour financer l'acquisition de Northwest Fiber Holdco LLC (qui exerce ses activités sous le nom de Zipl Fiber). Au T1 2025, conformément aux modalités de la lettre d'engagement, Bell Canada a effectué des réductions de 965 millions \$ US (1 387 millions \$ CA) du montant total de la lettre d'engagement, ce qui a entraîné une diminution de l'engagement connexe à 2 735 millions \$ US (3 932 millions \$ CA).

Après la clôture du trimestre, Bell Canada a effectué d'autres réductions de 225 millions \$ US (314 millions \$ CA) du montant total de la lettre d'engagement, ce qui a entraîné une diminution de l'engagement connexe à 2 510 millions \$ US (3 618 millions \$ CA).

Après la clôture du trimestre, le 14 avril 2025, Bell Canada a conclu une entente de prêts à terme non garantis engagés de 700 millions \$ US (972 millions \$ CA) afin de financer certaines obligations d'achat. Un premier prélèvement d'un montant de 228 millions \$ US (315 millions \$ CA) a été effectué le 29 avril 2025. Les prêts à terme sont remboursables en plusieurs versements périodiques qui seront effectués de juillet 2026 jusqu'à l'échéance des facilités de crédit en avril 2029. Le prélèvement effectué le 29 avril 2025 a été couvert contre les fluctuations des taux de change.

Paiements de capital au titre d'obligations

Le total des paiements de capital effectués sur les obligations locatives inclus au poste *Remboursements sur la dette à long terme* des tableaux consolidés des flux de trésorerie se sont établis à 304 millions \$ et à 297 millions \$ pour les périodes closes les 31 mars 2025 et 31 mars 2024, respectivement.

Note 10 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Nous offrons des prestations de retraite et d'autres avantages à la plupart de nos employés. Ces avantages comprennent des régimes de retraite à prestations définies (PD), des régimes de retraite à cotisations définies (CD) et d'autres avantages postérieurs à l'emploi (AAPE).

Composantes du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour les périodes closes les 31 mars	2025	2024
Régimes de retraite PD	(30)	(33)
Régimes de retraite CD	(40)	(43)
Moins :		
Coût des régimes d'avantages inscrit à l'actif	16	16
Total du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(54)	(60)

Composantes des produits financiers au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour les périodes closes les 31 mars	2025	2024
Régimes de retraite PD	33	24
Régime d'AAPE	(8)	(8)
Total des rendements nets au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	25	16

Note 11 Actifs et passifs financiers

Juste valeur

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur de certains instruments financiers évalués au coût amorti dans les états consolidés de la situation financière (états de la situation financière).

			31 mars 2025		31 décembre 2024	
	Classement	Méthode d'établissement de la juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur ⁽¹⁾
Titres d'emprunt et autres dettes	Dettes à court terme et dettes à long terme	Prix de marché des titres d'emprunt	31 282	29 761	31 247	30 022

(1) Nous avons reclassé les montants de la période précédente afin que leur présentation soit conforme à celle de la période considérée.

Le tableau suivant présente des renseignements sur la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière.

		Juste valeur			
	Classement	Valeur comptable de l'actif (du passif)	Prix de marché d'actifs identiques enregistrés dans des marchés actifs (niveau 1)	Données observables sur le marché (niveau 2) ⁽¹⁾	Données d'entrée non observables sur le marché (niveau 3) ⁽²⁾
31 mars 2025					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	881	37	—	844
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	(353)	—	(353)	—
Autres	Autres actifs non courants	233	—	233	—
31 décembre 2024					
Placements dans des sociétés cotées en bourse et dans des sociétés fermées ⁽³⁾	Autres actifs non courants	877	35	—	842
Instruments financiers dérivés	Autres actifs courants, dettes fournisseurs et autres passifs, autres actifs et passifs non courants	(368)	—	(368)	—
Autres	Autres actifs non courants	225	—	225	—

(1) Données observables sur le marché, telles que les cours de l'action, les taux d'intérêt, la courbe des taux de swaps et les taux de change.

(2) Données d'entrée non observables sur le marché telles que les flux de trésorerie actualisés et les ratios cours/produits des activités ordinaires et cours/bénéfice. Les variations de nos hypothèses d'évaluation à l'égard de certains placements dans des sociétés fermées pourraient donner lieu à une variation importante de la juste valeur de nos instruments financiers de niveau 3.

(3) Les profits et les pertes latents sont comptabilisés dans les Autres éléments de bénéfice global (perte globale) dans les états consolidés du résultat global et sont reclassés hors du poste Cumul des autres éléments de bénéfice global (perte globale) dans le poste Déficit dans les états de la situation financière lorsqu'ils sont réalisés.

Risque de marché

Risque de change

En 2025, après le rachat d'une partie de la dette avant son échéance, nous avons dénoué une partie proportionnelle des swaps de devises et de taux d'intérêt correspondants utilisés pour couvrir le risque de change lié au dollar américain associé à cette dette. Plus précisément, nous avons dénoué des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 174 millions \$ US (235 millions \$ CA) liés à nos billets de série US-2; de 79 millions \$ US (100 millions \$ CA) liés à nos billets de série US-4; de 183 millions \$ US (230 millions \$ CA) liés à nos billets de série US-5; de 191 millions \$ US (241 millions \$ CA) liés à nos billets de série US-6; et de 217 millions \$ US (276 millions \$ CA) liés à nos billets de série US-7. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt à la date de dénouement correspondait à un passif net de 110 millions \$, ce qui reflète la juste valeur initiale des swaps de devises et de taux d'intérêt liés à nos billets de série A et B décrits ci-dessous. Se reporter à la note 9, Dette, pour obtenir plus de détails.

En 2025, nous avons conclu des swaps de devises d'un montant notionnel de 1 000 millions \$ US (1 398 millions \$ CA) échéant en 2025 pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série A venant à

échéance en 2055. En outre, en 2025, nous avons dénoué une partie de ces swaps de devises d'un montant notionnel de 422 millions \$ US (590 millions \$ CA). La juste valeur de ces swaps à la date de leur dénouement correspondait à 5 millions \$. La juste valeur de la tranche restante des swaps de devises d'un montant notionnel de 578 millions \$ US (808 millions \$ CA) au 31 mars 2025 correspondait à un montant de 14 millions \$ comptabilisé au poste *Autres actifs courants* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons conclu des swaps de devises d'un montant notionnel de 1 250 millions \$ US (1 769 millions \$ CA) pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série B venant à échéance en 2055. Les swaps de devises sont venus à échéance en 2025. La juste valeur des swaps de devises à leur échéance était de 13 millions \$. Par la suite, nous avons conclu des swaps de devises d'un montant notionnel de 828 millions \$ US (1 167 millions \$ CA) échéant en 2025 pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent nos billets de série B. La juste valeur des swaps de devises au 31 mars 2025 correspondait à un montant de 13 millions \$ comptabilisé au poste *Autres actifs courants* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 422 millions \$ US (651 millions \$ CA) échéant en 2030 pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent les billets de série A venant à échéance en 2055. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt au 31 mars 2025, qui reflète un passif net initial de 55 millions \$ au dénouement des swaps de devises mentionnés précédemment, correspondait à un passif net de 52 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Autres actifs non courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons conclu des swaps de devises et de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 422 millions \$ US (649 millions \$ CA) échéant en 2035 pour couvrir le risque de change lié au dollar américain auquel nous exposent les billets de série B venant à échéance en 2055. La juste valeur des swaps de devises et de taux d'intérêt au 31 mars 2025, qui reflète un passif net initial de 55 millions \$ au dénouement des swaps de devises mentionnés précédemment, correspondait à un passif net de 52 millions \$ comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Autres actifs non courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière.

Le tableau suivant présente des détails sur les contrats de change à terme et les options en cours au 31 mars 2025.

Type de couverture	Monnaie d'achat	Montant à recevoir	Monnaie de vente	Montant à payer	Échéance	Élément couvert
Flux de trésorerie ⁽¹⁾	\$ US	1 119	\$ CA	1 605	2025	Emprunts
Flux de trésorerie	\$ US	705	\$ CA	1 015	2025	Papier commercial
Flux de trésorerie	\$ US	521	\$ CA	678	2025	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	PHP	2 411	\$ CA	56	2025	Acquisitions prévues
Flux de trésorerie	\$ US	539	\$ CA	715	2026	Acquisitions prévues
Économique	\$ US	676	\$ CA	925	2025	Acquisitions prévues
Économique – swaps	\$ CA	423	\$ US	302	2025	Acquisitions prévues
Économique – options ⁽²⁾	\$ US	585	\$ CA	804	2025	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ US	386	\$ CA	522	2025	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	621	\$ CA	831	2025	Acquisitions prévues
Économique – swaps	\$ US	102	\$ CA	140	2026	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ US	120	\$ CA	158	2026	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ CA	348	\$ US	240	2026	Acquisitions prévues
Économique – options de vente	\$ US	150	\$ CA	197	2026	Acquisitions prévues
Économique – swaps	\$ US	200	\$ CA	275	2027	Acquisitions prévues
Économique – options d'achat	\$ CA	360	\$ US	240	2028	Acquisitions prévues

(1) Contrats à terme visant à couvrir les emprunts garantis par des créances dans le cadre de notre programme de titrisation.

(2) Options de change contenant une clause à effet de levier et un profit plafond.

L'incidence d'une dépréciation (appréciation) de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain serait un profit de 58 millions \$ (perte de 184 millions \$) comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 mars 2025 et un profit de 140 millions \$ (perte de 127 millions \$) comptabilisé(e) au poste *Autres éléments de bénéfice global* au 31 mars 2025, toutes les autres variables restant constantes.

Risque de taux d'intérêt

En 2025, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 372 millions \$ US (531 millions \$ CA) échéant en 2030 pour couvrir la juste valeur de nos billets de série A qui viennent à échéance en 2055. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt au 31 mars 2025 correspondait à un actif net de 3 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Autres actifs non courants* et *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 372 millions \$ US (531 millions \$ CA) échéant en 2035 pour couvrir la juste valeur de nos billets de série B qui viennent à échéance en 2055. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt au 31 mars 2025 correspondait à un actif net de 5 millions \$, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Autres actifs non courants* et *Dettes fournisseurs et autres passifs* dans les états de la situation financière.

En 2025, nous avons dénoué des taux plancher garantis échéant en 2029, d'un montant notionnel de 350 millions \$ utilisés pour couvrir économiquement le coût financier de nos débentures MTN, série M-62, échéant en 2029. En 2025, nous avons également dénoué des swaps de taux d'intérêt échéant en 2029, d'un montant notionnel de 105 millions \$ utilisés pour couvrir la juste valeur de nos débentures MTN, série M-62. La juste valeur des taux plancher garantis et des swaps de taux d'intérêt à la date du dénouement était de néant.

En 2025, nous avons conclu des swaps de taux d'intérêt différés, en vigueur à compter de 2025, d'un montant notionnel de 423 millions \$ et échéant en 2055, afin de couvrir l'exposition au risque de taux d'intérêt des futures émissions de titres d'emprunt. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt différés au 31 mars 2025 correspondait à un passif de 13 millions \$, comptabilisé au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* des états de la situation financière.

En 2025, nous avons conclu, puis dénoué, des swaps de devises variable-variable différés d'un montant notionnel de 350 millions \$ US (500 millions \$ CA) afin de couvrir économiquement le risque de taux d'intérêt de base au dénouement des swaps de devises et de taux d'intérêt mentionnés précédemment. La juste valeur de ces swaps de devises variable-variable différé à la date du dénouement correspondait à un passif de 3 millions \$.

L'incidence d'une augmentation (diminution) de 1 % des taux d'intérêt serait un profit de 1 million \$ (perte de 5 millions \$) comptabilisé(e) dans le bénéfice net et un profit de 55 millions \$ (perte de 72 millions \$) comptabilisé(e) au poste *Autres éléments de bénéfice global* pour le trimestre clos le 31 mars 2025, toutes les autres variables restant constantes.

Risque lié aux fluctuations du cours de l'action

Nous utilisons des contrats à terme sur actions sur les actions ordinaires de BCE à titre de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de rémunération fondée sur des actions qui sont réglés en instruments de capitaux propres. La juste valeur de nos contrats à terme sur actions au 31 mars 2025 et au 31 décembre 2024 correspondait à un passif net de 414 millions \$ et de 429 millions \$, respectivement, comptabilisé aux postes *Autres actifs courants*, *Dettes fournisseurs et autres passifs* et *Autres passifs non courants* dans les états de la situation financière. Un profit (une perte) de 1 million \$ et de (90) millions \$ ont été comptabilisés pour les trimestres clos les 31 mars 2025 et 2024, respectivement, en lien avec ces contrats à terme sur actions, au poste *Autres produits (charges)* dans les états du résultat net.

Une augmentation (diminution) de 5 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE donnerait lieu à un profit (une perte) de 18 millions \$ comptabilisé(e) dans le bénéfice net au 31 mars 2025, toutes les autres variables restant constantes.

Note 12 Capital-actions

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant les actions privilégiées de premier rang de BCE

Au T1 2025, BCE a racheté et annulé 2 087 005 actions privilégiées de premier rang d'un capital déclaré de 52 millions \$ pour un coût total de 37 millions \$. La tranche restante de 15 millions \$ a été inscrite dans le surplus d'apport.

Après la clôture du trimestre, BCE a racheté et annulé 1 829 690 actions privilégiées de premier rang d'un capital déclaré de 46 millions \$ pour un coût total de 31 millions \$. La tranche restante de 15 millions \$ a été inscrite dans le surplus d'apport.

Conversion des actions privilégiées de premier rang

Le 1^{er} février 2025, 8 050 actions privilégiées de premier rang, à dividende cumulatif à taux fixe, rachetables, série AF (actions privilégiées de série AF) de BCE ont été converties en actions privilégiées de premier rang, à dividende cumulatif à taux variable, rachetables, série AE (actions privilégiées de série AE), à raison de une pour une. Le 1^{er} février 2025 également, 2 479 334 actions privilégiées de série AE de BCE ont été converties en actions privilégiées de série AF, à raison de une pour une.

Régime de réinvestissement de dividendes en actions nouvellement émises à escompte

Le 15 janvier 2025, 9 540 786 actions ordinaires ont été nouvellement émises aux termes du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions pour les actionnaires (RRD) de BCE, à l'intention des actionnaires inscrits en date du 16 décembre 2024 détenant 308 654 258 actions ordinaires, pour un montant de 314 millions \$.

Après la clôture du trimestre, le 15 avril 2025, 10 701 213 actions ordinaires ont été nouvellement émises aux termes du RRD, à l'intention des actionnaires inscrits en date du 14 mars 2025 détenant 312 818 741 actions ordinaires, pour un montant de 319 millions \$.

Le 7 mai 2025, le conseil a déterminé que les actions ordinaires distribuées aux termes du RRD ne seront plus nouvellement émises à un escompte de 2 % par rapport au cours moyen, mais seront plutôt achetées sur le marché secondaire par l'agent de BCE, Compagnie Trust TSX (l'agent du RRD), au moyen de liquidités fournies par BCE. Ces modifications prendront effet à compter du dividende payable le 15 juillet 2025 aux porteurs d'actions ordinaires admissibles à la date de clôture des registres tombant le 16 juin 2025, et s'appliqueront par la suite jusqu'à nouvel ordre.

Note 13 Paiements fondés sur des actions

Les montants suivants liés aux paiements fondés sur des actions sont compris dans les états du résultat net à titre de coûts d'exploitation.

Pour les périodes closes les 31 mars	2025	2024
Unités d'actions restreintes (UAR) et unités d'actions liées au rendement (UALR)	(29)	(25)
Régime d'épargne des employés et unités d'actions différées	(8)	(9)
Total des paiements fondés sur des actions	(37)	(34)

Les tableaux suivants présentent un résumé de la variation du nombre d'UAR, d'UALR et d'options sur actions en cours pour la période close le 31 mars 2025.

UAR et UALR

	Nombre d'UAR/UALR
En cours au 1 ^{er} janvier 2025	3 578 900
Attribuées	1 762 430
Dividendes crédités	109 710
Réglées	(1 138 895)
Frappées de déchéance	(23 856)
En cours au 31 mars 2025	4 288 289

Options sur actions

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
En cours au 1 ^{er} janvier 2025	6 545 819	61
Frappées de déchéance ou expirées	(1 042 645)	57
En cours et exerçables au 31 mars 2025	5 503 174	62

Note 14 Éventualités

Dans le cadre de son examen en cours des tarifs pour les services Internet de gros, le 6 octobre 2016, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a considérablement réduit, de manière provisoire, certains tarifs de gros que Bell Canada et d'autres principaux fournisseurs facturent pour l'accès des tiers revendeurs de services Internet aux réseaux fibre jusqu'au nœud (FTTN) ou de câble, selon le cas. Le 15 août 2019, le CRTC a réduit davantage les tarifs de gros que les revendeurs de services Internet paient pour l'accès à l'infrastructure de réseau construite par des fournisseurs de services dotés d'installations comme Bell Canada, avec effet rétroactif à mars 2016.

La décision d'août 2019 a été suspendue, tout d'abord par la Cour d'appel fédérale puis par le CRTC, de sorte qu'elle n'est jamais entrée en vigueur. En réaction aux demandes de révision et de modification déposées séparément par Bell Canada, cinq principaux câblodistributeurs (Cogeco Communications Inc., Bragg Communications Inc. (Eastlink), Rogers Communications Canada Inc., Shaw Communications Inc. et Vidéotron Ltée) et TELUS Communications Inc., le 27 mai 2021, le CRTC a rendu la décision 2021-181, qui a essentiellement rétabli les tarifs pratiqués avant août 2019, avec certaines réductions des tarifs de Bell Canada, avec prise d'effet rétroactive à mars 2016. En conséquence, au T2 2021, nous avons comptabilisé un montant de 44 millions \$ en diminution des produits dans nos états du résultat net.

Bien que demeure l'obligation de rembourser des sommes à des tiers revendeurs de services Internet, l'entrée en vigueur de tarifs de gros définitifs similaires aux tarifs pratiqués depuis 2019 réduit l'incidence de l'examen de longue date des tarifs pour les services Internet de gros du CRTC. Le plus important revendeur, TekSavvy Solutions Inc. (TekSavvy), a obtenu l'autorisation d'interjeter appel de la décision du 27 mai 2021 du CRTC auprès de la Cour d'appel fédérale. Le 22 juillet 2024, la Cour d'appel fédérale a rendu un jugement dans lequel elle rejette l'appel déposé par TekSavvy visant la décision 2021-181 aux termes de laquelle le CRTC avait, en mai 2021, rétabli en grande partie les tarifs pour les services Internet de gros qui étaient en vigueur avant août 2019. Le 30 septembre 2024, TekSavvy a demandé l'autorisation d'interjeter appel de cette décision devant la Cour suprême du Canada. Le 27 mars 2025, la Cour suprême du Canada a rejeté la demande de TekSavvy. La décision a également été contestée dans trois requêtes présentées devant le Cabinet par TekSavvy, le Consortium des Opérateurs de Réseaux Canadiens Inc. et le Libertel de la capitale nationale, mais, le 26 mai 2022, le Cabinet a annoncé qu'il ne changerait pas la décision.

Ce document a été déposé par BCE Inc. auprès des autorités provinciales canadiennes en valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. On peut également le trouver sur le site Web de BCE Inc., à BCE.ca, sur SEDAR+, au www.sedarplus.ca, et sur EDGAR, au www.sec.gov, et se le procurer auprès de :

Relations avec les investisseurs

Édifice A, 8^e étage
1, carrefour Alexander-Graham-Bell
Verdun (Québec) H3E 3B3

courriel : relations.investisseurs@bce.ca

tél. : 1 800 339-6353

téléc. : 514 786-3970

BCE.ca

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires du présent document, contactez les Relations avec les investisseurs.

For an English copy of this document, please contact Investor Relations.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions (RRD) de BCE Inc., le virement automatique des dividendes, l'élimination des envois multiples ou l'envoi de rapports trimestriels, veuillez communiquer avec :

Compagnie Trust TSX

301 – 100 Adelaide St. West
Toronto (Ontario) M5H 4H1

courriel : bce@tmx.com

tél. : 416 682-3861 ou 1 800 561-0934

téléc. : 514 985-8843 ou 1 888 249-6189

